

**AUTOROUTE A 63 (BORDEAUX-FRONTIÈRE AVEC L'ESPAGNE)
(Section SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - ONDRES)
Elargissement à 2X3 voies**

Enquête publique Unique préalable à :

- La Déclaration d'utilité publique (DUP),
- La délivrance d'une autorisation au titre de la Loi sur L'Eau
La Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme des
communes de :

**SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,
SAUBION, ANGRESSE, BENESSE-MAREMNE, CAPBRETON,
LABENNE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX et ONDRES.**

- La délivrance de l'arrêté de cessibilité (Enquête Parcellaire)

**Du Mardi 26 Mai 2015 au Mardi 30 juin 2015 inclus
(Soit 35 jours consécutifs)**

ANNEXES (ACTES DE PROCÉDURE)

LISTE DES ANNEXES

1. Lettre de saisine du Tribunal Administratif de Pau, par la préfecture, en vue de la désignation de la commission d'enquête du 20 mars 2015
2. Décision n° E15000033/64 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau, portant sur la nomination de la commission d'enquête
3. Arrêté n°2015/243 de Monsieur le Préfet des Landes en date du 30 avril 2015
4. Avis d'enquête publique
5. Parutions dans la presse
6. Certificats d'affichage des 9 communes
7. Certificats d'affichage parcellaire des communes
8. Constat huissier avis d'enquête publique affichage dans les communes : 12 mai, 15 juin (+ avenant réalisé le 19 juin) et 29 juin
9. Procès-verbal de la réunion publique du vendredi 29 mai 2015 à Bénésse-Maremne
10. Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du vendredi 17 avril 2015, à la Sous-préfecture de DAX
11. Lettre de demande de report et accord pour prolongation de 12 jours du délai d'enquête
12. Procès-verbal de synthèse des observations du public du 07 juillet 2015 et réponses du 30 juillet 2015 du maître d'ouvrage
13. 31 croquis annexés au Procès-verbal de synthèse des observations du public du 07 juillet 2015
14. Nouveaux plans parcellaires avec diminution d'emprise remis par le maître d'ouvrage avec son mémoire en réponse le 30 juillet 2015
15. Nouveaux plans de zonage des communes d'Angresse et Labenne
16. Plans des rétablissements des voies

**AUTOROUTE A 63 (BORDEAUX-FRONTIÈRE AVEC L'ESPAGNE)
(Section SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - ONDRES)
Elargissement à 2X3 voies**

Enquête publique Unique préalable à :

- La Déclaration d'utilité publique (DUP),
- La délivrance d'une autorisation au titre de la Loi sur L'Eau
La Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme des
communes de :

**SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,
SAUBION, ANGRESSE, BENESSE-MAREMNE, CAPBRETON,
LABENNE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX et ONDRES.**

- La délivrance de l'arrêté de cessibilité (Enquête Parcellaire)

**Du Mardi 26 Mai 2015 au Mardi 30 juin 2015 inclus
(Soit 35 jours consécutifs)**

ANNEXES (ACTES DE PROCÉDURE)

**Lettre de saisine
du Tribunal Administratif de PAU
par Monsieur le Préfet des Landes
en vue de la désignation d'une commission
d'enquête en charge de la conduite
d'une enquête publique**

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Préfecture
Direction des actions de l'État et des
collectivités locales
Bureau des actions de l'état

Affaire suivie par : Mme Violaine Simonet
Tél : 05 58 06 59 70
Mél : violaine.simonet@landes.gouv.fr

Mont de Marsan, le **20 MARS 2015**

Le Préfet des Landes,
à
Monsieur le Président du Tribunal
Administratif de PAU
Villa Noulibos – Cours Lyautey
BP 543
64010 PAU Cédex

Objet : Désignation d'une commission d'enquête – aménagement à 2*3 voies de l'autoroute A63
entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne

P.J. : 1

La société ASF a sollicité auprès de mes services l'ouverture d'une enquête publique
environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, de mise en compatibilité des documents
d'urbanisme, parcellaire dans le cadre du projet de réaménagement à 2*3 fois de l'autoroute A63
entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne. Un volet Loi sur l'Eau pourrait s'ajouter à l'enquête.

Conformément aux dispositions définies par l'article R123-5 du Code de l'Environnement, je vous
saurais gré de bien vouloir procéder dans les meilleurs délais à la désignation d'une commission
d'enquête.

L'enquête, d'une durée minimale de un mois, pourrait se dérouler entre mai et juin 2014

Le Préfet,

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Générale*

Mireille LARREDE

Copie à : DDTM : M. Lafaury/ SPEMA – Mme
KRZEMINSKI/ BAJ



Préfecture des Landes – 40021 Mont-de-Marsan Cedex – Tél. 05 58 06 58 06 – Fax 05 58 75 83 81
Adresse Internet : <http://www.landes.gouv.fr>

**AUTOROUTE A 63 (BORDEAUX-FRONTIÈRE AVEC L'ESPAGNE)
(Section SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - ONDRES)
Elargissement à 2X3 voies**

Enquête publique Unique préalable à :

- La Déclaration d'utilité publique (DUP),
- La délivrance d'une autorisation au titre de la Loi sur L'Eau
La Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme des
communes de :
**SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,
SAUBION, ANGRESSE, BENESSE-MAREMNE, CAPBRETON,
LABENNE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX et ONDRES.**
- La délivrance de l'arrêté de cessibilité (Enquête Parcelaire)

**Du Mardi 26 Mai 2015 au Mardi 30 juin 2015 inclus
(Soit 35 jours consécutifs)**

ANNEXES (ACTES DE PROCÉDURE)

**Décision n° E15000033/64
de Monsieur le Président du Tribunal
Administratif de Pau, portant sur la nomination
de la commission d'enquête**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

31/03/2015

N° E15000033 /64

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 25/03/15, la lettre par laquelle le préfet des Landes demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête ayant pour objet :

Le projet de réaménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et le diffuseur de Saint-Geours de Maremne ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Alain TARTINVILLE, général de division 2ème section, demeurant 57, route du Luy, GARREY (40180)

Membres titulaires :

Monsieur Pierre Jacques LISSALDE, ingénieur des travaux publics en retraite, demeurant Villa "Nuit de Mai" 19, rue de Caparits ANGLET (64600)

Madame Marion THENET, Consultante indépendante en conseil, communication et formation, demeurant 4 bis allée Hilloutine ANGLET (64600)

En cas d'empêchement de Monsieur Alain TARTINVILLE, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Pierre Jacques LISSALDE, membre titulaire de la commission.

Membre(s) suppléant(s) :

Monsieur Pierre LAFFORE, Secrétaire général de l'éducation nationale en retraite, demeurant 3 chemin Joanetaenea 64210 AHETZE

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

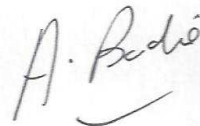
ARTICLE 2 : La société ASF (DCMI Europarc 22 avenue Léonard de Vinci 33608 Pessac cedex) versera dans délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64 une provision d'un montant de 3 000 euros.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet des Landes, aux membres de la commission d'enquête, à la société ASF et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Pau, le 31/03/2015

Le Président,



Alexandre BADIE

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

**AUTOROUTE A 63 (BORDEAUX-FRONTIÈRE AVEC L'ESPAGNE)
(Section SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - ONDRES)
Elargissement à 2X3 voies**

Enquête publique Unique préalable à :

- La Déclaration d'utilité publique (DUP),
- La délivrance d'une autorisation au titre de la Loi sur L'Eau
La Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme des
communes de :
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,
SAUBION, ANGRESSE, BENESSE-MAREMNE, CAPBRETON,
LABENNE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX et ONDRES.
- La délivrance de l'arrêté de cessibilité (Enquête Parcellaire)

**Du Mardi 26 Mai 2015 au Mardi 30 juin 2015 inclus
(Soit 35 jours consécutifs)**

ANNEXES (ACTES DE PROCÉDURE)

**Arrêté n°2015/243 de
Monsieur le Préfet des Landes
en date du 30 avril 2015 portant ouverture
de l'enquête publique**

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**



PRÉFET DES LANDES

Préfecture
Direction des actions de l'Etat
et des collectivités locales
Bureau des actions de l'Etat

**Arrêté DAACL n° 2015-243 portant ouverture d'une enquête unique
pour l'aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63
entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne**

- **préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)**
- **emportant la mise en compatibilité du document d'urbanisme**
 - **Loi sur l'Eau**
 - **parcellaire**

Le Préfet des Landes,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Officier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.11-1, L.11-4, R11-19 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L123-14, L123-6, R123-23 et suivants, L.300-2 et R300-1 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants, L211-1 et suivants, R211-1 et suivants, L214-1 et suivants, R214-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné par le code de l'environnement ;

Vu la décision n°E1500033/64 du tribunal administratif de Pau en date du 31 mars 2015 désignant Monsieur Alain TARTINVILLE en qualité de commissaire-enquêteur, Président de la commission d'Enquête ; M. Jacques LISSALDE et Mme Marion THENET en qualité de commissaire enquêteur, et M. Pierre LAFFORE en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ;

Vu la lettre en date du 1^{er} avril 2015 du Directeur des Autoroutes du Sud de la France (ASF) sollicitant la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique au titre de l'utilité publique, de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, de la Loi sur l'Eau et de l'enquête parcellaire ;

Vu les réunions de concertation inter administrative (CIA) du 17 décembre 2013 et du 13 janvier 2014 et leurs comptes rendus ainsi que la note récapitulative des réponses émises dans le cadre de la CIA ;

Vu la concertation préalable à l'enquête publique menée par la société ASF ;

Vu les avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement n°2014-101 en date du 28 novembre 2014 et PP-2014-048 en date du 8 décembre 2014 ;

Vu la réunion dite d'examen conjoint du 17 avril 2015 (volet mise en compatibilité des documents d'urbanisme) dont le compte rendu est annexé au dossier d'enquête publique ;

Vu le dossier d'enquête unique comportant les pièces requises au titre de chacun des codes susmentionnés,

Sur proposition du secrétaire général par intérim de la Préfecture des Landes ;



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

ARRÊTE :

Modalités générales

Article 1er.

Il sera procédé sur le territoire des communes de Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bénésse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne à une enquête publique unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne emportant mise en compatibilité du PLU des communes susmentionnées,
- au titre de la Loi sur l'Eau : rubriques issues des articles R 214-1 et suivants du code de l'environnement
 - 1.2.1.0 « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L214-9, prélèvements et installations et ouvrage permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe : 2. d'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1000m³/heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau. »
 - 1.3.1.0 : « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitatives instituées, notamment au titre de l'article L211-2, ont prévu l'abaissement des seuils : 2. Dans les autres cas »
 - 2.1.5.0 : « Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1. Supérieure ou égale à 20 ha »
 - 3.1.1.0 : « Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau constituant :
 - 1. Un obstacle à l'écoulement des crues
 - 2. Un obstacle à la continuité écologique :
 - a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation ;
 - b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation »
 - 3.1.2.0 « Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1. Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100m »
 - 3.1.3.0 « Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 1. Supérieure ou égale à 100m ; »
 - 3.1.4.0 « Consolidation ou protection de berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 2. Sur une longueur supérieure ou égale à 20m mais inférieure à 200m »
 - 3.1.5.0 « Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet: 1. Destruction de plus de 200m² de frayères ; »

A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

- 3.2.3.0 « Plans d'eau, permanent ou non : 1 Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha ; »
 - 3.2.4.0 « 2. Autres vidanges de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha, hors opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L 431-6, hors plans d'eau mentionnés à l'article L 431-7 »
 - 3.2.5.0 « Barrage de retenue ou digues des canaux : 2. de classe D »
 - 3.3.1.0 « Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant:1. Supérieure ou égale à 1 ha »
- parcellaire (registre unique).

Le projet, objet de l'enquête précitée, consiste en l'aménagement 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne soit 27 km. Il s'agit du dernier tronçon de l'autoroute A63 existant dans la configuration « 2x2 » voies.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Benesse-Maremne (19, route de Bayonne – 40230 Benesse-Maremne)

Article 2.

Le projet d'aménagement est soumis à étude d'impact en vertu des dispositions des articles L.122-1 et R.122-2.

Ainsi le dossier à disposition du public comportera :

- l'étude d'impact au titre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- l'étude d'impact au titre de la police de l'eau ;
- les évaluations environnementales relatives à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées ;
- l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement rendu le 28 novembre 2014 sur l'ensemble des domaines cités à l'article 1.

ARTICLE 3.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête auprès du Préfet des Landes, autorité compétente pour ouvrir, organiser l'enquête et prendre les décisions pouvant être adoptées au terme de celle-ci.

Article 4.

A l'issue de l'enquête et au regard des conclusions du commissaire-enquêteur, le Préfet des Landes pourra, le cas échéant, déclarer d'utilité publique le projet d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne, arrêter la mise en compatibilité du document d'urbanisme des communes concernées, autoriser le projet au titre de la loi sur l'Eau et déclarer cessibles les parcelles nécessaires à sa réalisation.

Enquête unique

Article 5.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par la commission d'enquête seront déposés à la préfecture des Landes ainsi qu'en mairie de Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Benesse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne

Du mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015, soit durant 36 jours,

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de chaque mairie

Ondres : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 ;

Saint-Martin-de-Seignanx : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi, 17h00.

Labenne : du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi 17h00, samedi de 10h à 12h

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Bénesse-Maremne : lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30, mardi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, mercredi et jeudi : 8h30 à 12h

Capbreton : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf vendredi 16h30, le samedi de 9h à 12h

Saubion : lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, mercredi de 9h à 12h, vendredi de 9h à 16h

Angresse : lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Saint-Vincent-de-Tyrosse : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30

Saint-Geours-de-Maremne : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier peut aussi être consulté et téléchargé via le site Internet de la préfecture des Landes : www.landés.gouv.fr

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête ;
- adressées par écrit à la commission d'enquête au siège de l'enquête (19, route de Bayonne – 40230 Bénésse-Maremne) et seront annexées au registre ;
- communiquées par voie électronique à l'adresse courriel : pref-observations-asf@landés.gouv.fr

et seront annexées au registre.

Les courriers et courriels devront parvenir au président de la commission d'enquête au plus tard le mardi 30 juin 2015 à 23h59.

En outre, les observations écrites et orales du public pourront également être reçues par les commissaires-enquêteurs lors de leurs permanences fixées à l'article 6.

Article 6.

Le Tribunal administratif a désigné une commission d'enquête composée de trois membres :

Le Président, Monsieur Alain TARTINVILLE, Général de division 2^e section, demeurant 57 route du Luy à GARREY (40180)

Monsieur Pierre Jacques LISSALDE, Ingénieur des travaux publics en retraite, demeurant Villa « nuit de Mai », 19 rue Caparits à ANGLET (64600)

Madame Marion THENET, Consultante indépendante en conseil, communication et formation, spécialisée sur toutes les thématiques liées au développement durable demeurant 4 bis allée Hilloutine à ANGLET (64600)

Est désigné en qualité de suppléant, M. Pierre LAFFORE, Secrétaire Général de l'Education Nationale en retraite, 3 chemin Joanetaenea à Ahetze (64210).

Les commissaires-enquêteurs se tiendront à la disposition du public dans les mairies, aux dates et heures suivantes :

- ONDRES
 - o le mardi 26 mai de 09h00 à 12h00
 - o le jeudi 18 juin de 13h30 à 16h30
- St MARTIN de SEIGNANX
 - o le mardi 9 juin de 13h30 à 16h30
 - o le jeudi 25 juin de 14h00 à 17h00
- LABENNE
 - o le jeudi 11 juin de 09h00 à 12h00
 - o le mardi 30 juin de 14h30 à 17h30
- BENESSE-MAREMNE
 - o le mardi 26 mai de 14h00 à 17h00
 - o le lundi 22 juin de 09h00 à 12h00
 - o le mardi 30 juin de 15h00 à 18h00

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

- CAPBRETON
 - o le samedi 30 mai de 9h00 à 12h00
 - o jeudi 25 juin de 14h00 à 17h00
- SAUBION
 - o le jeudi 4 juin de 14h00 à 17h00
 - o le mercredi 17 juin de 9h00 à 12h00
- ANGRESSE
 - o le vendredi 12 juin de 9h00 à 12h00
 - o le mardi 30 juin de 15h00 à 18h00
- St VINCENT DE TYROSSE
 - o le samedi 20 juin de 9h00 à 12h00
 - o le vendredi 26 juin de 14h00 à 17h00
- St GEOURS DE MAREMNE
 - o le vendredi 19 juin de 14h00 à 17h00
 - o le mercredi 17 juin de 14h00 à 17h00

Le public pourra également participer à une réunion d'information et d'échanges qui se tiendra **le vendredi 29 mai à 19h00** dans la salle du Foyer de Bénesse-Maremne.

Article 7.

Avant le début de l'enquête, notifications individuelles du dépôt des dossiers de l'enquête en mairie seront adressées, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires et usagers visés dans l'état parcellaire.

En cas de domicile inconnu, la notification sera affichée en mairie.

Les propriétaires auxquels est faite cette notification sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité ou, s'ils ne sont plus propriétaires, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Article 8.

À l'expiration du délai d'enquête, soit le mardi 30 juin 2015, les registres d'enquête seront mis à disposition du Président de la commission d'enquête et clos par lui.

Dans les 8 jours suivants la réception du dossier d'enquête et des documents annexés, le Président de la commission d'enquête rencontrera M. Riondy, Directeur, responsable du projet, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Il disposera alors de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. La commission d'enquête disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au jeudi 30 juillet 2015, pour remettre au Préfet, son rapport et ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises.

Article 9.

Une copie du rapport et des conclusions sera déposée dans chaque mairie ainsi qu'à la Préfecture des Landes (Direction des Actions de l'Etat et des Collectivités Locales, Bureau des actions de l'Etat) pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant 1 an.

Article 10.

Des informations peuvent être demandées auprès du maître d'ouvrage Vinci Autoroute - Autoroute du Sud de la France (ASF) :

Mme Nathalie HA

Direction d'opérations A63 – Biarritz

Echangeur n°5 Bayonne Sud-route de Maignon

CS 70107

64601 Anglet Cedex

a63osgm.enquetepublique@vinci-autoroutes.com

www.vinci-autoroutes.com / 05.59.41.56.07

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Mesures de publicité

Article 11.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par le préfet en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans les départements des Landes et des Pyrénées -Atlantiques.

Cet avis sera, en outre, publié par les soins des maires d'Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bénésse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés en usage dans la commune.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé, par les soins du responsable du projet (ASF), à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet lisible et visible de la voie publique.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités de publicité par un certificat des maires et par la production des journaux contenant les insertions.

L'avis d'enquête sera également publié sur le site Internet de la Préfecture des Landes : www.land.es.gouv.fr

Loi sur l'Eau

Article 11

Les conseils municipaux des communes de Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bénésse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne seront appelés à donner un avis sur la demande d'autorisation, dès le début de l'enquête. Ne seront pris en considération que les avis émis au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture de l'enquête.

Mise en compatibilité du document d'urbanisme

Article 12.

Après la remise du rapport de la commission d'enquête sur l'enquête unique, le Préfet soumettra pour avis aux conseils communautaires de Maremne, Adour, Cote Sud et du Seignanx, compétents en matière d'urbanisme sur les communes :

- le dossier soumis à l'enquête,
- le rapport et les conclusions de la commission d'enquête,
- le procès verbal de la réunion d'examen conjoint.

Les Communautés de Communes disposeront de deux mois pour se prononcer sur le projet. Passé ce délai, l'avis des communautés de communes en matière de mise en compatibilité des PLU sera réputé favorable.

Article 13.

Le Secrétaire Général par intérim de la Préfecture des Landes, Sous-Préfet de l'arrondissement de Dax, les Maires de Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bénésse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne les Présidents des Communautés de communes du Seignanx et de Maremne, Adour, Cote Sud ainsi que les membres de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 30 avril 2015

Le Préfet,



Claude MOREL

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

**AUTOROUTE A 63 (BORDEAUX-FRONTIÈRE AVEC L'ESPAGNE)
(Section SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - ONDRES)
Elargissement à 2X3 voies**

Enquête publique Unique préalable à :

- La Déclaration d'utilité publique (DUP),
- La délivrance d'une autorisation au titre de la Loi sur L'Eau
La Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme des
communes de :
**SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,
SAUBION, ANGRESSE, BENESSE-MAREMNE, CAPBRETON,
LABENNE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX et ONDRES.**
- La délivrance de l'arrêté de cessibilité (Enquête Parcellaire)

**Du Mardi 26 Mai 2015 au Mardi 30 juin 2015 inclus
(Soit 35 jours consécutifs)**

ANNEXES (ACTES DE PROCÉDURE)

**Avis d'enquête publique
à destination du public**

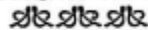
**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**



AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE UNIQUE

- **Préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)**
- **Emportant la mise en compatibilité du document d'urbanisme**
 - **Loi sur l'Eau**
 - **Parcellaire -**

Aménagement à 2 x 3 voie de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne



Une enquête unique sera ouverte **du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus**, dans les formes prévues par le code de l'expropriation, de l'urbanisme et de l'environnement en vue de l'opération d'aménagement à 2X3 voie de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne. Les dossiers d'enquête resteront déposés en mairie de Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bénesse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne pendant 36 jours entiers et consécutifs **du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles des mairies et consigner ses observations, propositions et contre propositions sur les registres à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet dans chacune d'entres elles.

L'arrêté d'ouverture d'enquête DAECL n°2015-243 est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département des Landes.

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L 13-2 du code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifiera aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, dans le même délai de huitaine de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Toutes observations, propositions et contre propositions pourront être également :

- adressées par écrit pendant la même période à la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Benesse-Maremne, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre ;
- présentées directement aux commissaires-enquêteurs qui recevront le public dans les mairies aux jours et heures fixées ci-après :

- **ONDRES**
 - o le mardi 26 mai de 09h00 à 12h00
 - o le jeudi 18 juin de 13h30 à 16h30
- **St MARTIN de SEIGNANX**
 - o le mardi 9 juin de 13h30 à 16h30
 - o le jeudi 25 juin de 14h00 à 17h00
- **LABENNE**
 - o le jeudi 11 juin de 09h00 à 12h00
 - o le mardi 30 juin de 14h30 à 17h30
- **BENESSE-MAREMNE**
 - o le mardi 26 mai de 14h00 à 17h00
 - o le lundi 22 juin de 09h00 à 12h00
 - o le mardi 30 juin de 15h00 à 18h00
- **CAPBRETON**
 - o le samedi 30 mai de 9h00 12h00
 - o jeudi 25 juin de 14h00 à 17h00
- **SAUBION**

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

- le jeudi 4 juin de 14h00 à 17h00
- le mercredi 17 juin de 9h00 à 12h00
- **ANGRESSE**
 - le vendredi 12 juin de 9h00 à 12h00
 - le mardi 30 juin de 15h00 à 18h00
- **St VINCENT DE TYROSSE**
 - le samedi 20 juin de 9h00 à 12h00
 - le vendredi 26 juin de 14h00 à 17h00
- **St GEOURS DE MAREMNE**
 - le vendredi 19 juin de 14h00 à 17h00
 - le mercredi 17 juin de 14h00 à 17h00

Le public pourra également participer à une réunion d'information et d'échanges qui se tiendra **le vendredi 29 mai à 19h00** dans la salle du Foyer de Bénesse-Maremne.

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête, composée de :

Monsieur Alain TARTINVILLE, Président de la Commission d'enquête, Général de division 2^e section,

Monsieur Pierre Jacques LISSALDE, Ingénieur des travaux publics en retraite,

Madame Marion THENET, Consultante indépendante en conseil, communication et formation, spécialisée sur toutes les thématiques liées au développement durable devra rendre son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées dans les mairies de Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bénesse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne, à la Préfecture des Landes (Direction des Actions de l'État et des Collectivités Locales – Bureau des actions de l'Etat) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet,


**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

**AUTOROUTE A 63 (BORDEAUX-FRONTIÈRE AVEC L'ESPAGNE)
(Section SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - ONDRES)
Elargissement à 2X3 voies**

Enquête publique Unique préalable à :

- La Déclaration d'utilité publique (DUP),
- La délivrance d'une autorisation au titre de la Loi sur L'Eau
La Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme des
communes de :
**SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,
SAUBION, ANGRESSE, BENESSE-MAREMNE, CAPBRETON,
LABENNE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX et ONDRES.**
- La délivrance de l'arrêté de cessibilité (Enquête Parcelaire)

**Du Mardi 26 Mai 2015 au Mardi 30 juin 2015 inclus
(Soit 35 jours consécutifs)**

ANNEXES (ACTES DE PROCÉDURE)

Parutions dans la presse

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

8

L.A.L. - N° 3644

Samedi 9 mai 2015

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse du maître d'ouvrage :

COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ

Mairie 40320 Miramont-Sensacq - Tél 05 58 79 91 23

Objet du marché : Ravalement des façades et remplacement des menuiseries du Foyer Rural :

Lot n°1 : Menuiseries - Lot n°2 : Peintures

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous

Prix des prestations : Pondération 80 % - Délai d'exécution : Pondération 20 %

Négociation possible avec les candidats (prix et prestations).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Dossier de consultation : En absence de descriptif quantitatif pour l'évaluation des travaux les entreprises devront se déplacer sur site après avoir pris rendez-vous.

Conditions de remise des offres : Les pièces justificatives prévues au règlement de consultation devront être remises avec le devis détaillé sous pli cacheté à la mairie contre récépissé ou par voie postale à Mairie 101 rue de la Mairie 40320 Miramont-Sensacq.

Adresse complémentaire auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : D'ordre administratif : Mairie 40320 Miramont-Sensacq Tél : 05 58 79 91 23 - Fax : 05 58 79 93 96

Date limite de réception des offres : 1^{er} juin 2015 à 12 h

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Délai d'exécution et de commencement des travaux : Mi-septembre 2015.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 avril 2015.

541437-0



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme passant le marché :

COMMUNE DE SORE

Pouvoir adjudicateur : M. le Maire de SORE, Mairie, 339 rue Broustra, 40430 Sore

Procédure de passation : Procédure adaptée selon l'article 28 du CMP

Objet du marché : **Marché de travaux pour couverture bâtiment « Table Landaise »**

Lot unique : Charpente - Couverture - Zinguerie

Justifications à fournir : Les pièces à remettre à l'appui de l'offre sont indiquées dans le règlement de consultation.

Durée du marché : 2 mois - **Début d'exécution :** 1^{er} septembre 2015

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des Critères énoncés ci-dessous :

-Valeur technique : 40 % - Prix des prestations : 60 %

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de réception des offres : le 8 juin 2015 à 12 h 00.

Renseignements : Mairie de Sore - 05 58 07 60 06 - Mairie@sore.fr

Adresse à laquelle les offres doivent être renvoyées : avant la date et l'heure limites sous pli recommandé à M. le Maire, Commune de Sore, Mairie, 339 rue Broustra 40430 Sore (tél : 05 58 07 60 06)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 4 mai 2015

541438-0

COMMUNE DE AURICE

ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à l'aliénation, au classement,
à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur
et au déclassement des voies communales**

Par arrêté n° 2015/014 en date du 05 mai 2015, le Maire de Aurice a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, relative à l'aliénation, au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

A cet effet, il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet : Aliénation et classement (Route de Le Leuy, Route de Meillon, Chemin Rural du Moulin). Aliénation (Impasse Gardesse/Larnaudie, Chemin rural de Mounet, Chemin rural de la Tuilerie). Classement (Parking derrière la mairie, parking du cimetière, parking derrière l'école, route de Garimbou, route de Notre Dame des Pins, Route de Lambouys, Route du Pas de la Borde, Avenue des Ecoles, Avenue des Pastous).

L'objet de cette enquête est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de ce document.

L'enquête publique sera ouverte à compter du **lundi 1^{er} juin 2015 inclus jusqu'au jeudi 18 juin 2015 inclus**, pour une durée de 18 jours à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'aliénation, de classement, d'ouverture, de redressement, de fixation de la largeur et de déclassement des voies communales sera soumis à l'approbation par le Conseil Municipal.

M. GOMEZ Patrick a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le projet d'aliénation, de classement, d'ouverture, de redressement, de fixation de la largeur et de déclassement des voies communales, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la mairie de Aurice, du lundi 1^{er} juin 2015 jusqu'au jeudi 18 juin 2015 inclus, pour une durée de 18 jours, et ce aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur, à la Mairie de Aurice, 14 avenue des Pastous 40500 Aurice.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie : **Le 1^{er} juin 2015, de 8 h 30 à 10 h 30 - Le 18 juin 2015 de 13 h 30 à 15 h 30.**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra au Maire son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ce rapport et de ces conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet des Landes.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le public peut transmettre ses observations concernant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme à l'adresse suivante : mairie.aurice@wanadoo.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire, Francis CAZAUX

541477-0



PREFET DES LANDES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

**Préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)
Emportant la mise en compatibilité du document
d'urbanisme Loi sur l'Eau - Parcellaire
Aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63
entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne**

Une enquête unique sera ouverte du **26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus**, dans les formes prévues par le code de l'expropriation, de l'urbanisme et de l'environnement en vue de l'opération d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne. Les dossiers d'enquête restoront déposés au mairie de Ondres, Saint-Martin-de-Saignanx, Labenne, Bénèsse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne pendant 36 jours entiers et consécutifs du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet dans chacune d'entre elles.

L'arrêté d'ouverture d'enquête DAEL n°2015-243 est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L. 13-2 du code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifiera aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, dans le même délai de huitaine, de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être également :

- adressées par écrit pendant la même période à la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Bénèsse-Maremne, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre ;

- présentées directement aux Commissaires-Enquêteurs qui recevront le public dans les mairies aux jours et heures fixées ci-après :

- **Ondres :** le mardi 26 mai de 09h00 à 12h00 - le jeudi 18 juin de 13h30 à 16h30

- **Saint-Martin-de-Saignanx :** le mardi 9 juin de 13h30 à 16h30 - le jeudi 25 juin de 14h00 à 17h00

- **Labenne :** le jeudi 11 juin de 09h00 à 12h00 - le mardi 30 juin de 14h30 à 17h30

- **Bénèsse-Maremne :** le mardi 26 mai de 14h00 à 17h00 - le lundi 22 juin de 09h00 à 12h00 - le mardi 30 juin de 15h00 à 18h00

- **Capbreton :** le samedi 30 mai de 9h00 à 12h00 - le jeudi 25 juin de 14h00 à 17h00

- **Saubion :** le jeudi 4 juin de 14h00 à 17h00 - le mercredi 17 juin de 9h00 à 12h00

- **Angresse :** le vendredi 12 juin de 9h00 à 12h00 - le mardi 30 juin de 15h00 à 18h00

- **Saint-Vincent-de-Tyrosse :** le samedi 20 juin de 9h00 à 12h00 - le vendredi 25 juin de 14h00 à 17h00

- **Saint-Geours-de-Maremne :** le vendredi 19 juin de 14h00 à 17h00 - le mercredi 17 juin de 14h00 à 17h00

Le public pourra également participer à une réunion d'information et d'échanges qui se tiendra le vendredi 29 mai à 19h00 dans la salle du Foyer de Bénèsse-Maremne.

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête, composée de : Monsieur Alain TARTINVILLE, Président de la Commission d'enquête, Général de division 2^e section, Monsieur Pierre Jacques LISSALDE, Ingénieur des travaux publics en retraite, Madame Marion THIENET, Consultante indépendante en conseil, communication et formation, spécialisée sur toutes les thématiques liées au développement durable devra rendre son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées dans les mairies de Ondres, Saint-Martin-de-Saignanx, Labenne, Bénèsse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne à la Préfecture des Landes (Direction des Actions de l'Etat et des Collectivités Locales - Bureau des actions de l'Etat) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet, Claude MOREL

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LEGALE EN LIGNE !

Système de paiement sécurisé
par carte bancaire + devis immédiat
+ attestation de parution expédiée par e-mail
sur contact@annonces-landaises.com

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Samedi 30 mai 2015

L.A.L. - N° 3647

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de Callen

Personne responsable du marché : Monsieur Joël PELOSI
Maitre d'oeuvre : OFFICE NATIONAL DES FORETS, Agence Landes Nord Aquitaine

Objet : Sur la commune de Callen - Travaux de création et stabilisation par empiérement de la piste « Peytringue » avec création de deux places de dépôt et de détournement. Longueur : 1 890 mètres. Largeur d'emprise : 10 mètres. Largeur de chaussée : 4 mètres

Répartition en tranches : 1 tranche unique
Délai de réalisation : 31 mars 2016
Date limite de remise des offres : Lundi 22 juin 2015 à 12 h
Durée de validité des offres : 45 jours (quarante-cinq jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Retrait des dossiers et dépôt des offres : ONF Agence Landes Nord Aquitaine, Service Forêt Travaux Reconstitution, 170 rue Ulysse Paltu 40000 Mont-de-Marsan. forest-travaux-ins.s@onf.fr - Tél. : 05 58 85 77 91
Date d'envoi à la publication : 26 mai 2015
541680-0

PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE D'AZUR

Demandeur : SARL Unipersonnelle AZURSOL EST, représentée par M. MENSCHÉL Frank, Chez M. REMAZEILLES 1 bis sentier Fourio 64200 Biarritz

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie d'Azur (40140) durant 33 jours consécutifs du 15 juin 2015 au 17 juillet 2015 inclus.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

M. Daniel DECOURBE, retraité de la Gendarmerie, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire, et M. Vincent GAUZERE, géomètre-expert, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant, la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie d'Azur (40140) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h et les mardis de 8 h 30 à 12 h et inscrire sur le registre ouvert à cet effet (toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile(s)). Les observations pourront être adressées par écrit à M. Daniel DECOURBE, Commissaire Enquêteur, à l'adresse de la mairie d'Azur, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. Daniel DECOURBE, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :
- **lundi 15 juin 2015 de 8 h 30 à 11 h 30 - mardi 30 juin 2015 de 8 h 30 à 11 h 30 - vendredi 17 juillet 2015 de 14 h à 17 h.**

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur seront déposées à la mairie d'Azur et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Aménagement et Habitat, BAO Permis de construire) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet

541649-0

COMMUNE DE CAPBRETON
Avis d'enquête publique sur le déclassement dans le domaine privé de la Commune

Par arrêté en date du 20/05/2015, le Maire de Capbreton a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour le projet de déclassement d'une partie du : Domaine public attenant à la parcelle AD 12-4 allée de La Brède ; Domaine public attenant à la parcelle AD 13 - 6 allée de La Brède ; Domaine public situé allée de la Campanule ; Domaine public situé avenue des Myrtilles.

A cet effet, Monsieur Cédric GRANGER, consultant, est désigné en tant que Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Capbreton, du **lundi 15 juin au mardi 30 juin 2015**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Capbreton. Le Commissaire-Enquêteur recueillera les observations du public, les : **Lundi 15 juin 2015 de 8h30 à 12h, dans la salle du 2^{ème} étage de la Mairie de Capbreton - Jeudi 25 juin 2015 de 8h30 à 12h, dans la salle du 2^{ème} étage de la Mairie de Capbreton.**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification pourront être consignées également sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Les rapports et conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie pendant un an à compter de la date de remise des documents à l'autorité compétente.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de déclassement pourra être éventuellement amendé pour tenir compte des observations du public et du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur et pourra être approuvé par délibération du conseil municipal en vue de leur aliénation.

Le Maire, Patrick LACLEDERE

541679-0

PREFET DES LANDES
AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE Préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) Emportant la mise en compatibilité du document d'urbanisme Loi sur l'Eau - Parcellaire Aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne

Une enquête unique sera ouverte du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus, dans les formes prévues par le code de l'expropriation, de l'urbanisme et de l'environnement en vue de l'opération d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne. Les dossiers d'enquête seront déposés en mairie de Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bénèse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne pendant 36 jours entiers et consécutifs du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres à feuillet non mobiles, ouverts à cet effet dans chacune d'entre elles.

L'arrêté d'ouverture d'enquête DAEC n°2015-243 est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L.13-2 du code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifiera aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, dans le même délai de huitaine, de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être également :

- adressées par écrit pendant la même période à la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Bénèse-Maremne, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre ;
- présentées directement aux Commissaires-Enquêteurs qui recevront le public dans les mairies aux jours et heures fixes ci-après :

- Ondres : le mardi 26 mai de 09h00 à 12h00 - le jeudi 18 juin de 13h30 à 16h30
- St-Martin-de-Seignanx : le mardi 9 juin de 13h30 à 16h30 - le jeudi 25 juin de 14h00 à 17h00
- Labenne : le jeudi 11 juin de 09h00 à 12h00 - le mardi 30 juin de 14h30 à 17h30
- Bénèse-Maremne : le mardi 26 mai de 14h00 à 17h00 - le lundi 22 juin de 09h00 à 12h00 - le mardi 30 juin de 15h00 à 18h00
- Capbreton : le samedi 30 mai de 09h00 à 12h00 - le jeudi 25 juin de 14h00 à 17h00
- Saubion : le jeudi 4 juin de 14h00 à 17h00 - le mercredi 17 juin de 9h00 à 12h00
- Angresse : le vendredi 12 juin de 9h00 à 12h00 - le mardi 30 juin de 15h00 à 18h00
- St-Vincent-de-Tyrosse : le samedi 20 juin de 9h00 à 12h00 - le vendredi 25 juin de 14h00 à 17h00
- St-Geours-de-Maremne : le vendredi 19 juin de 14h00 à 17h00 - le mercredi 17 juin de 14h00 à 17h00

Le public pourra également participer à une réunion d'information et d'échanges qui se tiendra le vendredi 29 mai à 19h00 dans la salle du Foyer de Bénèse-Maremne.

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête, composée de : Monsieur Alain TARTINVILLE, Président de la Commission d'enquête, Général de division 2^e section, Monsieur Pierre Jacques LISSALDE, Ingénieur des travaux publics en retraite, Madame Marion THENET, Consultante indépendante en conseil, communication et formation, spécialisée sur toutes les thématiques liées au développement durable devra rendre son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées dans les mairies de Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bénèse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne, à la Préfecture des Landes (Direction des Actions de l'Etat et des Collectivités Locales - Bureau des actions de l'Etat) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet, Claude MOREL

541647-0

PREFET DES LANDES
AVIS
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Société AQUALANDE à Roquefort

Par arrêté en date du 15 mai 2015, le Préfet des Landes a fixé des prescriptions complémentaires à la SAS AQUALANDE, site route de Saint-Gor à Roquefort, suite à la modification de la convention de déversement des eaux usées dans la station communale.

Toute personne pourra en prendre connaissance soit à la mairie de Roquefort, soit à la Préfecture des Landes, Direction des Actions de l'Etat et des Collectivités Locales, Bureau des Actions de l'Etat.

Conformément à l'article R.514-3-1 du Code de l'Environnement portant application de l'article L.514-6 relatif aux délais de recours en matière d'installations classées et d'installations, ouvrages travaux et activités visés à l'article L.214-1 du Code de l'Environnement :

- Un délai de deux mois est laissé à l'exploitant à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée, pour déférer cette décision auprès du Tribunal Administratif de Pau.
- Un délai d'un an est laissé aux tiers à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision, pour la déférer auprès du Tribunal Administratif de Pau.

Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de cette décision, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

A Mont-de-Marsan, le 19 mai 2015

A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

34 Annonces & Officielles

SAMEDI 30
 DIMANCHE 31 MAI 2015

MÉTIER DE L'ASSURANCE

LE CONSERVATEUR recherche **AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE** H/F secteurs 33, 40, 64, 24, 47, 32, 31, 46, 81, 65, 79, 82, professionnels de l'assurance et de la finance, cherchant à constituer et à développer un portefeuille clients sur votre secteur, vous jouez un rôle majeur en commercialisant des produits d'épargne, d'assurance vie et de prévoyance plébiscités. Vous souhaitez rejoindre l'aventure de l'entrepreneur dans un cadre sécurisant pour exploiter et développer vos talents commerciaux tout en étant rémunéré à la hauteur de vos engagements. Envoyez votre candidature à : nducroc@conservateur.fr ou : Mme Nathalie Ducrocq, Le Conservateur c/o Bureau, 2 Cours du 30 Juin, 33000 Bordeaux.

AGRICULTURE/VITICULTURE

Propriété viticole Juranton recon h/t tracteurs pour ITV viti et chab, NV Bac pro/BTS. 05.59.21.42.01 ou CV 5 domaine.nighi@wanadoo.fr

S Services Offres

EMPLOIS À DOMICILE

64 - Artisan Peintre ferait tous travaux peintures et papiers peints Pau et alentours. Téléphone 05 59 06 29 49 / 06 82 18 94 09. Particulier

À ANGLÈT - Rech employé(e) de maison (gouvernant(e)) avec voiture, très tâches ménagères, 3/4 de tps ou tps plein : ménage, courses, sachant cuisiner très bien, très minutieuse et soignée, ayant expérience de 10 à 15a. Présence à minima (chiens, chat et oiseaux). Tél : 06.86.42.06.43 Particulier

Proche DAX. Dame seule cherche personne sérieuse agréable capable de venir maison pour courses et cuisine, norme le midi, s'il/leur non logé, permis de conduire exigé. Très bonne référence. Tél : 06.86.30.56.12 Particulier

GARDIENNAGE ENTRETIEN

69 Hies Pyrénées, campagne, prox TARBEZ offre à couple hof lumineux logement chales 3 pièces indép, contre ménage, repassage, dans maison attenante et gardiennage-entretien proximité (CESU). Ecrire à SOPF - BP 124 - 64040 PAU cedex. Réf. 4107388 Particulier

DIVERS SERVICES

PUISATIER, nettoyage, curage, débouillage, vente pompes - diamètre 4 - 1 m - Déplac. ns dépts - T 06 84 50 38 37/WWW.puisatier-sudouest.fr Particulier

CHARPENTIER COLVREUR compagnon du devoir réalise tous travaux neuf et rénovation placo, maçonnerie, carrelage, nettoyage ton, dé-moussage et lambri etc T 06 13 75 54 70 Particulier

MR PORTUGAIS fait les travaux de rénovation sols, carrelage placo

Montage cuts, & Seb plombiers, électricité, sur PAU et env. T 06 58 29 13 83 Particulier

E Emploi Demandes

HÔTELLERIE

Cuisinier cherche place, dispo, logé, grande expérience. Tél : 06.49.12.56.63 Particulier

H AVEC EXPER (+ références) cher PLACE DE PLONGEUR/ÉCAILLER pr la saison - nourri (logé LIVRE DE SUITE) Tél 06.43.69.10.47 Particulier

Cuisinier sérieux et autonome recherche extras restauration ou traiteur sur le BAB. Etude mes propositions. Tél : 06.10.16.48.80 Particulier

MÉTIER DE BOUCHE

BOUCHER VENDEUR + de 10 ans d'expérience recherche poste sur la région. Tél. 06.32.71.81.88 Particulier

AUTRES QUALIFICATIONS

recherche emploi en gérance ou transaction locative, expérience, en CDD ou CDI. Tél 06 23 20 25 65 Particulier

Homme sérieux ferait travaux peinture, placo, carrelage, travaux cuisine etc. T 07 82 83 98 36 / 05.24.98.32.59 Particulier

S Services Demandes

EMPLOIS À DOMICILE

Dame expérimentée, de confiance, recherche emploi aide à domicile auprès de personnes âgées ou handicapées Pau et alentours. (repas, courses, compagnie, ménage, repassage aide administrative). T 07 93 23 57 14 Particulier

Dame adroite, dynamique vous propose ses services pour les heures de ménage St Jean et env. CESU accepté. Prix sérieux s'abstenir. 07 98 17 84 21 Particulier

Cher HEURES de ménage, repassage, viros, aide tolenté et repas gardé personnes, animaux, maison - ponctuel ou à l'année, CESU normal ou préfinancé. Tél : 06 71 88 82 07 Particulier

Pers. avec exp. et réf. cherche à garder pers. âgées à leur domicile /s'UNE longue période ou maison à garder pbt les vacances. Tél : 06 61 63 50 02 Particulier

Femme propose ménage, ou garde de nuit (le samedi) et dimanche auprès personnes âgées secteur Arzac et alentours. Paiement Cheque CESU. Contact 06 01 63 10 46 Particulier

Dame 60 ans disponible, garderait personnes âgées jour ou nuit à Pau et environs. Tél 06.24.98.33.15 ou 06.41.38.30.32 Particulier

Cherche à garder personnes âgées, Juillet, août Pau et environs

Tel 07 86 30 26 88 Particulier

Sérieuse et travailleuse le rch HEURES DE MENAGE, REPASSAGE, secteur BAB et environs en CESU. Si intéressé, contacter le 06 47 84 52 01 Particulier

FAMILLE D'ACCUEIL

40 - FA-MILLE D'ACCUEIL dispose 2 places pour personnes âgées valides, semi valides ou Alzheimer T 61 - 05 59 45 84 77, ou 06.15.76.49.02 Particulier

ACCUEIL RETRAITES valides dans maison avec parc et jardin cadre de vie agréable pour longs séjours d'avril à oct. Vacances, remise en forme. Tél. 06.11.79.79.21 Particulier

TRAVAUX À DOMICILE

Peintre ferait Travaux Int/Ext, prix forfaitaire, CESU. T 61 - 07 80 32 25 20 Particulier

Jardinier expérimenté avec références, propose entretien, taille de haies, élagage, sur Pau et environs CESU. J. Clère 06 87 88 24 16 Particulier

Et artisan retraité ELECTRICITE toutes interventions, mise en conformité, CESU Tel 06 11 81 30 93 Particulier

Homme sérieux effectue travaux de PEINTURE, travail sérieux, prix intéressant CESU accepté. Tél 06.45.27.99.27 Particulier

ÉLAGEUR sérieux recherche Travaux d'élagage, taille de haies, débroussaillage et toniés. Tél.06.28.03.85.38 Particulier

Peinture général, Maçonnerie général, CESU acceptés. Tél 06.29.61.09.35 Particulier

H. minutieux ferait, tricolage, jardinage, ménage, etc. Pau et env. Cheques CESU. T 06 77 12 01 44 Particulier

DIVERS SERVICES

Déménagement maison, grenier, cave, Tarif raisonnable. T 07 80 47 20 26 Particulier

Achetez et débarrassez tous objets anciens, meubles, bibelots, tableaux... se déplace, paiement comptant. Tél : 07 80 47 20 26 Particulier

François vs propose son forfaiton et ses SERVICES DE CHAUFFEUR pour tous vos achats volumineux. Prix attractif 1h - 20 € sur Biarritz Anglet Bayonne. Du lundi au samedi. Prêt à définir autres secteurs. Accepte sur devis gratuit "petits déménagements et débarrassements pour déchetterie". T 06 41 10 11 05 Particulier

Achetez débarrassez : cave grenier, ferraille, épaves, vieilleries, bibelots, meubles et tous instruments de musique. Déplacement gratuit. Tél 06 59 47 80 69/06 72 23 27 47 Particulier

40 - Cherche JEUNE FEMME 25/35ans pour encadrer Jeune Homme jusque 25ans dans ses loisirs (piscine, mini-golf ...) tous 1/2 journée, brouillamini@free.fr ou 07.82.79.84.48 Particulier

Pension de Famille - accueil pers. seule ou couple - calme et convivialité - repas, vacances, retraite - Ouvert toute l'année - T 05 33 46 32 47/07 86 96 45 14 Particulier

EQUIPE sérieuse et efficace ch chaux - violses, carrelage, lavage, carirage fruits, Jardinage, élagage, taille de haies, tonio... T 06.81.35.97.06 Particulier

Professionnels de l'automobile ou de l'immobilier, vous souhaitez faire paraître une annonce ? Choisissez la puissance des offres internet et journal de votre quotidien et la réactivité d'une équipe spécialisée. Contactez le 05 35 31 27 27.

F Formation

PORTES OUVERTES AFEC BAYONNE

VENDEDI 12 JUIN de 16 h à 20 h
 SAMEDI 13 JUIN de 9 h à 13 h

Gagnez en compétences professionnelles en préparant le CAP Petite Enfance ou le titre professionnel Assistant (e) de vie aux familles (ADVF)

Gagnez en compétences linguistiques
 Cours de langues étrangères
 Préparation examens DELF (CECRL) + TFI
 Cours de conversation

Table ronde CAP Petite Enfance Vendredi 17 h 30 Samedi 11 h

Contact : AFEC Bayonne, 24, chemin de Sabatès, 05 59 59 08 44, bayonne@afec.fr, Lignes bus 5 et 8 : arrêts Forum ou Pontlots

Table ronde Titre ADVF Vendredi 16 h Samedi 10 h

Nos communes investissent

» PAU

Office paiais de l'habitat

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
 Pau (arrêté du 27 août 2011)

Maître d'ouvrage : Office paiais de l'habitat, 18 avenue Fouchet, BP 37550, 64075 Pau - T. 05 59 72 08 08. Fax : 05 59 72 08 00 marches@opahlab.fr

Procédure de passation : procédure adaptée. Article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005.

Remise des offres pour le 24/06/2015 à 16 heures. Réponse électronique autorisée.

Objet de la procédure : remplacement des chaufferies et des sous-stations des résidences Ansabère, 41 avenue du Loop et Saragosse, 1 et 3 rue Salvador Allende à Pau.

Lot unique - Durée : achèvement travaux le 1^{er} octobre 2015

Critères attribution : prix des prestations noté sur 12 / Valeur technique notée sur 8

Pièces à produire à l'appui des candidatures : article 8 du décret 2005 : DC1 - DC2. Délai dans le dossier à télécharger sur www.seamministration64.fr

T. 05 59 72 08 23. Gratuit

Date d'envoi : 27/05/2015

» BÉNÈSE-MAREMNE

Préfecture des Landes

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)

Emportant la mise en compatibilité du document d'urbanisme

Parcelle libre

Aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne

Une enquête unique sera ouverte de mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015 inclus, dans les formes prévues par le Code de l'urbanisme, de l'urbanisme et de l'environnement au vue de Population d'aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne. Les dossiers d'enquête restent déposés en mairie d'Ondres, Saint-Martin-de-Gaiguiques, Labenne, Bénèze-Maremne, Caprotan, Saubiran, Angresse, Saint-Vincent-Tyrozas, Saint-Geours-de-Maremne pendant 36 jours entiers et consécutifs du mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015 inclus, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituel des mairies et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres à feuilles non mobiles, ouvert à cet effet dans chacune d'entre elles.

L'arrêté d'ouverture d'enquête (DESL n° 2015-248 est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L130-0 du Code de l'urbanisme, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'enquêteur notifiera aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans le cadre qui suit cette notification, le propriétaire et l'usager sont tenus d'apporter et de faire connaître à l'enquêteur, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenu, dans le même délai de huitaine de se faire connaître à l'enquêteur à défaut de quoi ils seront déchu de tous droits à indemnité.

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par écrit pendant la même période à la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Bénèze-Maremne, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre ; présentées directement aux commissaires-enquêteurs qui reçoivent le public dans les mairies et aux jours et heures fixés ci-dessus :

Ondres : le mardi 26 mai de 9 h à 12 heures ; le jeudi 18 juin de 10 h 30 à 16 h 30.
 Saint-Martin-de-Gaiguiques : le mardi 9 juin de 10 h 30 à 16 h 30 ; le jeudi 25 juin de 14 h à 17 heures.
 Labenne : le jeudi 11 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 14 h 30 à 17 h 30.
 Bénèze-Maremne : le mardi 23 mai de 14 h à 17 heures ; le mardi 22 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 15 h à 18 heures.
 Caprotan : le samedi 30 mai de 9 h à 12 heures ; le jeudi 25 juin de 14 h à 17 heures.
 Saubiran : le jeudi 4 juin de 14 h à 17 heures ; le mercredi 17 juin de 9 h à 12 heures.



Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Annonces administratives et judiciaires

Annonces légales

Préfecture des Landes
AVIS D'OUVREURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
Préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)
Emportant la mise en compatibilité du document d'urbanisme Loi sur l'eau
Parcelle Aire
Aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne

Une enquête unique sera ouverte du **mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015 inclus**, dans les formes prévues par le Code de l'expropriation, de l'urbanisme et de l'environnement en vue de la déclaration d'aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne. Les dossiers d'enquête resteront déposés en mairie d'Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bèresse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angressa, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne pendant 56 jours entiers et consécutifs du **mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des mairies et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres à feuilles non mobiles, ouverts à cet effet dans chacune d'entre elles.

L'arrêté d'ouverture d'enquête DACDL n°2015-243 est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L13-2 du Code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifiera aux propriétaires et usagers intéressés, soit lors d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'utilisateur sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, dans le même délai de huitaine de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par écrit pendant la même période à la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Bèresse-Maremne, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre ; présentées directement aux commissaires-enquêteurs qui recevront le public dans les mairies et aux jours et heures indiqués ci-après :

Ondres : le mardi 26 mai de 9 h à 12 heures ; le jeudi 18 juin de 13 h 30 à 16 h 30,
Saint-Martin-de-Seignanx : le mardi 9 juin de 13 h 30 à 16 h 30 ; le jeudi 25 juin de 14 h à 17 heures,
Labenne : le jeudi 11 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 14 h 30 à 17 h 30,
Bèresse-Maremne : le mardi 26 mai de 14 h à 17 heures ; le lundi 22 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 15 h à 18 heures,
Capbreton : le samedi 30 mai de 9 h à 12 heures ; le jeudi 25 juin de 14 h à 17 heures,
Saubion : le jeudi 4 juin de 14 h à 17 heures ; le mercredi 17 juin de 9 h à 12 heures,
Angressa : le vendredi 12 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 15 h à 18 heures,
Saint-Vincent-de-Tyrosse : le samedi 20 juin de 9 h à 12 heures ; le vendredi 26 juin de 14 h à 17 heures,
Saint-Geours-de-Maremne : le vendredi 19 juin de 14 h à 17 heures ; le mercredi 17 juin de 14 h à 17 heures,

Le public pourra également participer à une réunion d'information et d'échanges qui se tiendra le **vendredi 26 mai à 18 heures** dans le salle du foyer de Bèresse-Maremne.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête composée de M. Alain MARTINVILLE, président de la commission d'enquête, général de division 2^e section - M. Pierre-Jacques LIGALDE, ingénieur des travaux publics en retraite ; M^{me} Marion THENET, consultante indépendante en conseil, communication et formation, spécialisée sur toutes les thématiques liées au développement durable devra rendre son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposés dans les mairies d'Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bèresse-Maremne, Capbreton, Saubion, Angressa, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne, à la préfecture des Landes (Direction des actions de l'Etat et des collectivités locales, bureau des actions de l'Etat) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet.

AUTRES ANNONCES LEGALES

SARL BYM'S
Saint-Geours Immobilier
 16, route de Dax
 40230 St-Geours-de-Maremne
 Sociétaire n° 43909 C

ADDITIF A L'ANNONCE PARUE LE 7 MARS 2015

Dispositif de la succursale située : angle de la RN et de la route d'Arpremont, 40030 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Les garanties dont bénéficierait le sociétaire : au titre des transactions sur immeubles et fonds de commerce depuis le 13 octobre 2011 et au titre de la gestion immobilière depuis le 13 octobre 2011, ont cessé depuis le 11 mars 2015.

Conformément aux articles 22-1, 44 et 45 du décret du 20 juin 1972, AXA Entreprise, en audit de nouveau garant, a justifié auprès de GALIAN, reprendre avec tous ses effets la garantie financière de GALIAN, à compter du 12 mars 2015.

En conséquence, les créances, s'il en existe, doivent être produites (dans les trois mois de cet avis) au siège du nouveau garant : AXA Entreprise, 313, les Terrasses-de-l'Arche, 92727 Nanterre Cedex.

NOUVEAU

SudOuest-marchespublics.com

Le portail des Marchés publics du Sud-Ouest

- **Entreprises**
 Retrouvez les annonces de marchés publics et DCE
Alertes 100% gratuites
- **Collectivités & Administration**
 Privilégiez vos marchés
 Gérez vos procédures de manière simplifiée

SUD OUEST
 United Group

LA CUISINE LANDAISE

Cuisine des Pays de France
La cuisine landaise
 Frédéric Dubois
 Professeur d'histoire de la cuisine



Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Annonces administratives et judiciaires

01/04/15_JAM

Association laïque des accueils de loisirs éducatifs
 quartier de la Plaine, 40800 Aire-sur-l'Adour

CONVOCAISON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une assemblée générale aura lieu le samedi 27 juin 2015, à 9 h 20, au centre de loisirs.
Ordre du jour : Présentation du rapport d'activité ; présentation du rapport financier ;
 élection des membres du conseil d'administration ; lecture du rapport moral.
 Les candidatures au conseil d'administration doivent être faites par écrit, signées et
 adressées à M^{me} la Présidente au siège de l'association avant le vendredi 12 juin 2015.
 Le président, Sylvie MERGAULLE REZINEAU

01/04/15_JTR



Préfecture des Landes AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration
 d'utilité publique (DUP)
 Emportant la mise en compatibilité
 du document d'urbanisme
 Loi sur l'eau
 Parcelaire
 Aménagement à 2 x 3 voie
 de l'autoroute A63
 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne

Une enquête unique sera ouverte de mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015 inclus,
 dans les formes prévues par le Code de l'expropriation, de l'urbanisme et de l'environnement
 en vue de l'opération d'aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et
 Saint-Geours-de-Maremne. Les dossiers d'enquête restant déposés au mairie d'Ondres,
 Saint-Martin-de-Saignes, Labenne, Bénesse-Maremne, Capbreton, Saubon,
 Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne pendant 16 jours entiers
 et consécutifs de mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015 inclus, où chacun pourra en
 prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des mairies et consigner
 ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres à l'usage non
 notifiés, ouverts à cet effet dans chacune d'entre elles.

L'arrêté d'ouverture d'enquête DAECI n°2015-243 est publié au recueil des actes administratifs
 des services de l'Etat dans le département des Landes.

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L13-2 du Code de l'expropriation,
 qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et
 usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité
 publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'utilisateur sont tenus
 d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des
 droits d'usage, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des
 servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective
 et tenus, dans le même délai de huitaine de se faire connaître à l'expropriant à défaut de
 quoi il leur seront octroyés de tous droits à l'indemnité.

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être également :
 adressées par écrit pendant la même période à la commission d'enquête à l'adresse de
 la mairie de Bénesse-Maremne, siège de l'enquête, où elles seront inscrites au registre ;
 présentées directement aux commissaires-enquêteurs qui recevront le public dans les
 mairies et aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- Ondres : le mardi 26 mai de 9 h à 12 heures ; le jeudi 18 juin de 13 h 20 à 16 h 20.
- Saint-Martin-de-Saignes : le mardi 9 juin de 13 h 20 à 16 h 20 ; le jeudi 25 juin de 14 h à 17 heures.
- Labenne : le jeudi 11 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 14 h 20 à 17 h 20.
- Bénesse-Maremne : le mardi 26 mai de 14 h à 17 heures ; le lundi 22 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 20 juin de 15 h à 18 heures.
- Capbreton : le samedi 20 mai de 9 h à 12 heures ; le jeudi 25 juin de 14 h à 17 heures.
- Saubon : le jeudi 4 juin de 14 h à 17 heures ; le mercredi 17 juin de 9 h à 12 heures.
- Angresse : le vendredi 12 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 23 juin de 15 h à 18 heures.
- Saint-Vincent-de-Tyrosse : le samedi 20 juin de 9 h à 12 heures ; le vendredi 26 juin de 14 h à 17 heures.
- Saint-Geours-de-Maremne : le vendredi 18 juin de 14 h à 17 heures ; le mercredi 17 juin de 14 h à 17 heures.

Le public pourra également participer à une réunion d'information et d'échanges qui se
 tiendra le vendredi 29 mai à 19 heures dans la salle du foyer de Bénesse-Maremne.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête composée de M. Alain TARTIVILLE,
 président de la commission d'enquête, général de division 2^e section ; M. Pierre Jacques
 LEBALDE, ingénieur des travaux publics en retraite ; M^{me} Marion THENET, consultante
 indépendante en conseil ; communication et formation, spécialisée sur toutes les théma-
 tiques liées au développement durable devra rendre son rapport et ses conclusions dans
 le délai d'un mois.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées dans
 les mairies d'Ondres, Saint-Martin-de-Saignes, Labenne, Bénesse-Maremne, Capbreton,
 Saubon, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne, à la préfecture
 des Landes (Direction des actions de l'Etat et des collectivités locales, bureau des actions
 de l'Etat) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la
 clôture de l'enquête.

Le préfet.

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE - À 90 000 €

01/04/15_JTR



Commune de Rion-des-Landes AVIS D'APPEL D'OFFRES Vente de pins

Article 1. Le vendredi 26 mai 2015 à 10 heures quinze (il sera procédé, à la vente par appel d'offres conformément à la délibération n° 2015.05.2618 en date du 4 mai 2015 de 6 lots de pins de qualité poteaux et sciage, situés dans la propriété communale non soumise au régime forestier et provenant de coupes à faire en application du plan d'aménagement établi en fonction de la croissance et de la reproduction de la forêt.

Article 2. 1^{er} lot : Parcelle de Nabou, Coupe rase, 4 816 pins, Qualité poteaux et sciage, Circonférences variant de 0,50 m à 1,80 m. 2^e lot : Parcelle de Nabou, Coupe rase, 1 929 pins, Qualité poteaux et sciage, Circonférences variant de 0,60 m à 1,70 m. 3^e lot : Parcelle de Rouze-Puy Nagou, Coupe rase, 543 pins, Qualité poteaux et sciage, Circonférences variant de 0,70 m à 1,80 m. 4^e lot : Parcelle de Crozet, Coupe rase, 794 pins, Qualité poteaux et sciage, Circonférences variant de 0,90 m à 2,20 m. 5^e lot : Parcelle de Brus, Coupe rase, 348 pins, Qualité poteaux et sciage, Circonférences variant de 0,90 m à 2,70 m. 6^e lot : Parcelle de Brus, Coupe rase, 1 647 pins, Qualité poteaux et sciage, Circonférences variant de 0,90 m à 2,20 m.

Le cahier des charges est déposé à la mairie et adressé sur simple demande.
 Pour visiter les arbres, s'adresser : Mairie de Rion-des-Landes, tel. 05 58 57 10 28,
 Services techniques (Xavier GOURGUES), tel. 06 89 84 00 29.

9 075 employeurs locaux du Grand Sud nous font déjà confiance pour leurs offres de recrutement.

SudOuest-emploi.com, le plus grand site d'emploi de France Occidentale
 sur plus de 100 sites de recrutement régionaux du Grand Sud-Ouest (Landes,
 Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne,
 Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques,
 Tarn-et-Garonne, Haute-Normandie, Eure, Eure-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,
 Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et

A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

JEU DI 7 MAI 2015
 WWW.SUDQUEST.FR

Pyrénées-Atlantiques

25

SUD QUEST Annonces légales et officielles

Annonces administratives et judiciaires

Préfecture des Landes
AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
Préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)
Important la mise en compatibilité du document d'urbanisme Loi sur l'eau Parcellaire
Aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne

Une enquête unique sera ouverte du **mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015 inclus**, dans les formes prévues par le Code de l'expropriation, de l'urbanisme et de l'environnement en vue de l'opération d'aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne. Les dossiers d'enquête resteront déposés en mairie d'Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bénèze-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne pendant 36 jours entiers et consécutifs du **mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des mairies et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres à jourlets non mobiles, ouverts à cet effet dans chacune d'entre elles.

L'arrêté d'ouverture d'enquête DARDI n° 2015-043 est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L13-2 du Code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifiera aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'usultroffier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, dans le même délai de huitaine de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par écrit pendant la même période à la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Bénèze-Maremne, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre ; présentées directement aux commissaires-enquêteurs qui recevront le public dans les mairies et aux jours et heures fixés ci-après :

Ondres : le mardi 26 mai de 9 h à 12 heures ; le jeudi 18 juin de 12 h 30 à 16 h 30.
Saint-Martin-de-Seignanx : le mardi 9 juin de 12 h 30 à 16 h 30 ; le jeudi 25 juin de 14 h à 17 heures.
Labenne : le jeudi 11 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 14 h 30 à 17 h 30.
Bénèze-Maremne : le mardi 26 mai de 14 h à 17 heures ; le jeudi 22 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 13 h à 16 heures.
Capbreton : le samedi 30 mai de 9 h à 12 heures ; le jeudi 25 juin de 14 h à 17 heures.
Saubion : le jeudi 4 juin de 14 h à 17 heures ; le mercredi 17 juin de 9 h à 12 heures.
Angresse : le vendredi 12 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 15 h à 18 heures.
Saint-Vincent-de-Tyrosse : le samedi 20 juin de 9 h à 12 heures ; le vendredi 28 juin de 14 h à 17 heures.
Saint-Geours-de-Maremne : le vendredi 19 juin de 14 h à 17 heures ; le mercredi 17 juin de 14 h à 17 heures.

Le public pourra également participer à une réunion d'information et d'échanges qui se tiendra le **vendredi 26 mai à 19 heures** dans la salle du foyer de Bénèze-Maremne.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête composée de **M. Alain TARTINVILLE**, président de la commission d'enquête, général de division 2^e section, **M. Pierre Jacques LISBALDE**, ingénieur des travaux publics en retraite, **M^{me} Marion THIENET**, consultante indépendante en conseil, communication et formation, spécialisée sur toutes les thématiques liées au développement durable, devra rendre son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées dans les mairies d'Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx, Labenne, Bénèze-Maremne, Capbreton, Saubion, Angresse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saint-Geours-de-Maremne, à la préfecture des Landes (Direction des actions de l'Etat et des collectivités locales, bureau des sections de l'Etat) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet.

SUD QUEST Carnets
 A votre service du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
 Publications : 05 59 31 27 27 - Fax : 05 59 31 20 30
 Urgence week-end et jours fériés de 14 h 30 à 19 h :
 05 59 31 31 31 ou fax : 0 820 02 4 000 (9^e indige)

145477

ANGOULÈME LE BOUSCAT (33)



M. (†) Yannick et M^{me} Catherine GIROU, ses parents ; M^{me} Florence GIROU et son fils Victor, sa sœur et son neveu ; M^{me} Catherine PILON, sa compagne ; M. (†) Jean et M^{me} Françoise CLEMENCEAU, leurs enfants et petits-enfants, son oncle, sa tante, ses neveux et nièces ; M. (†) Pierre et M^{me} (†) Odette SIMON, ses grands-parents ; ses cousins et cousines, et ses amis fidèles ont la tristesse de vous faire part du décès de

Alain GIROU,
 survenu le 5 mai 2015, à l'âge de 51 ans.
 La cérémonie protestante aura lieu le **samedi 9 mai 2015, à 10 h 30**, au temple de Jarnac, rue Abel-Guy (16200).
 Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques.
 L'incinération aura lieu dans la plus stricte intimité.
 La famille remercie le corps médical et l'ensemble du personnel soignant pour leur gentillesse, leur dévouement et leurs bons soins.
 Le présent avis tient lieu de faire-part.
« Le matin vient et aussi la nuit. » (Isaïe 21 v 12)

C. Girou, 36 bis, rue Jules-Ferry, 33110 Le Bouscat.
 PF Hervolt-Barbot, 10, place du Vieux-Marché, Châteauneuf-sur-Charente, Barbezieux-Saint-Hilaire, tél. 05.45.66.21.29.

145538

BIARRITZ SAINT-LON-LES-MINES

M^{me} Josette LAPEYRE, Guillaume et Céline, M. et M^{me} José DUTILH, Jérôme et Mathieu, et ses arrière-petits-enfants ; M. et M^{me} Michel LANNOT et leurs enfants, les familles LANNOT, parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Cécile DUTILH,
 née LANNOT,
 âgée de 88 ans.
 Ses obsèques auront lieu le **samedi 9 mai 2015, à 9 h 30**, en l'église Saint-Joseph de Biarritz.
 Les visites se font au funérarium de Biarritz, 17, avenue du Sabatou.
 PF Côte Basque, 17, avenue du Sabatou, Biarritz, tél. jour et nuit 05.59.43.95.95.

145481

BAYONNE

Amanda, sa fille ; Jean-José et Thérèse FERRERAS, Franck et Marie-Hélène RUBY, Gilles et Konbi ZOZAYA, Alexandra et Didier FERRERAS, ses frères et sœurs ; ses neveux et nièces, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Constant FERRERAS,
 survenu à l'âge de 49 ans.
 Un recueilliement civil aura lieu le **mardi 12 mai 2015, à 13 h 30**, en la salle de cérémonie du crématorium de Biarritz.
 Les visites se font au funérarium de Bayonne, 19, rue Baitet, salon Briahms, à partir de ce jour, 15 heures.
 PF Océanes Bayonne, 18, avenue Raymond-de-Martès, tél. 05.59.57.03.10.

145526

GUICHE

Pierre, son mari ; Thomas, Vincent, Marie et Martin, ses enfants, et leurs conjoints ; Lucas, Swan, Ninon, Mathilde, Antoine, Oscar, Malou, Louis, Loïs et Violette, ses petits-enfants ; Axel, son arrière-petit-fils, et sa maman ; Françoise ROBERT, sa sœur ; François, son frère, ont l'immense tristesse d'annoncer le décès de

Isabelle DOMERGUE,
 née TAQUET,
 Yaya,
 survenu le 5 mai 2015.
 Isabelle repose à son domicile.
 La cérémonie religieuse aura lieu le **samedi 9 mai 2015, à 10 h 30**, en l'église de Guiche, suivie de l'incinération au crématorium de Biarritz lundi 11 mai, dans l'intimité familiale.
 Pas de couronnes, uniquement des fleurs fraîches coupées.
 PF Fantoises, ZA La Gare, funérarium, tél. 05.59.58.2790.

145562

HENDAYE BORDEAUX

Jean-Arnaud ELICHABEHÈRE, Angéline et Paul Le CANNU, ses enfants et son grand-père ; Jean-Baptiste et Mathias, Paul-Jean, Brice et Pia, ses petits-enfants ; Othilie et époux, Alfred et Eric, ses arrière-petits-enfants ; les familles THIEBAUT, RECARTE et BASTERREIX ont la tristesse de vous faire part du décès de

Yolande ELICHABEHÈRE,
 née BASTERREIX,
 survenue à Bordeaux le 1^{er} mai 2015.
 Ses obsèques seront célébrées en l'église Saint-Vincent d'Hendaye le **lundi 11 mai 2015, à 14 h 30**.
 Service catholique des funérailles, 30, rue Ravez, Bordeaux, tél. 05.56.30.20.10.

145457

SARE

Pascal et Régine ADURIZ, Christian ADURIZ et Hego ARREGUI, ses fils et belles-filles ; Raphaël, Laetitia et Eki, ses petits-enfants ainsi que toute sa famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Léa ADURIZ,
 née LASTRA,
 survenue à l'âge de 74 ans.
 Un dernier hommage lui sera rendu le **mardi 12 mai 2015, à 10 h 30**, au crématorium de Biarritz suivi de

145441

SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE

Kattin et Joseph IRIARTE DARBOURE, Bernard et Mayle IRIARTE, Dominique et Marie France IRIARTE, Mayle et Ramuntxo IRIARTE, ses enfants et conjoints, leurs enfants et petits-enfants ; les familles IRIARTE, GANZAGAIN, DARBOURE, FONTAN, SALLABERRY, LARRE, ERRANDONEA, AGUERRE, CHEVREAU, MICHELESTOBIENA, SISTIAGUE

144671

SAINT-JEAN-DE-LUZ RECTIFICATIF

Daniel et Ana, Jeanne-Marie et Jean-Louis, Béatrice, ses frères, sœurs, belle-sœur et beau-frère ; François et Aurière, Christine, Maximilien, ses neveux et nièces ; Ketina et Juanjo, Carmen, Eduardo, ses cousins, et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Marie José LOPEZ,
 survenue à l'âge de 59 ans.
 La cérémonie religieuse aura lieu ce **jour, jeudi 7 mai 2015, à 10 h 45**, en la chapelle Sainte-Famille à Urdazuri à Saint-Jean-de-Luz, où l'on pourra se réunir.
 PFG, services funéraires.

A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

ELDI 29 MAI 2015
 WWW.SUD-OUEST.FR

Annonces

23



Recherches objets en pate de verres anciens. Galie, daum, muller, walter, irgy-Rousseau et autres. Faire offre au 06 87 39 10 10 Particulier

ACHETE pour meubler chateaux : bronzes, marbres, tableaux, livres, armoire, pendules, poupées, daum, galie, lalique, timbres etc...
PAIEMENT COMPTANT
 115, rue Notre Dame Bordeaux
ANT Steph Roche Tel 06.56.81.17.20
 Por 06.11.74.46.84

Antiquaire 3ème génération achète au plus haut cours tableaux, bibelots, sculptures, bronzes, meubles etc. Paiement comptant et immédiat, expertise gratuite.
 Mail : campytor@gmail.com
 Tel : 06.09.79.19.25
 54, rue Notre Dame Bordeaux
 N° Siret : 349692747

CHAMBRE LITERIE
 VDS lit articulé électrique sommier bois massier tout neuf valeur 2800 € vendu 1200 € tel 06 08 85 00 53 Particulier

MATELAS HAUT DE GAMME LATEX spécial mal de dos 140 x 190 + sommier latte tapissier neuf sous emballage, valeur 990 € côté 300 €. Tel 06.47.11.52.09 Particulier
 Vends deux lits articulés électriques 80 matelas et sommiers très bon état, bonne qualité, tête de lit bois 160 couleur muresier styl. Valeur 3200 vendu 1500 € Tel 06 41 50 42 14 Particulier

CUISINE SALLE DE BAINS
 AV SALIES cuisine rustique et éléments dont frigo + four : meuble évier inox à démonter - 250 €. T 05 59 92 86 82 le soir. Particulier

BIJOUX
 J'achète BIJOUX signés - CARTIER, VAN CLEEF, BOUCHERON et autres, DIAMANTS, MONTRES ROLEX, PATEK PHILIPPE et autres. T.06 07 24 67 84

LIVRES/DISQUES/CD
 Achète DISQUES VINYLES 33 et 45 tours - Pop - Rock - Jazz - Soul. Petite ou grande quantité. Tel. 06.30.92.99.04 Particulier

Rachète vos LIVRES (éditions à tirage limité, livres anciens, livres d'arts, plaquettes) Mail: fgilivres@gmail.com ou tel. 06.10.44.44.24 Particulier

INFORMATIQUE MULTIMEDIA
 ORDINATEUR COMPLET Acer idéal Internet rapide parfait état garanti à mois 159 € Tour seule 125 €. PC portable idéal internet.199 € 06 28 33 22 43 Particulier

JARDINAGE/BRICOLAGE
 VDS Taille haie, débroussaillouse, tondeuse Honda à CV en très bon état + accessoires. Ensemble 600 €. Tel 06 73 55 87 43 Particulier

AGRICULTURE
 Recherche com picker 1 rang en bon état ou pour pièces 0643007816 Particulier
 AV égrenoir à maïs ancien pou-

MATERIEL
 Matériel resto Bar-Table-Chaise-Friteuse-Salamandre-Banquette disco-vitrine-plancha gaz-nombreux autre mater. 06.75.04.47.31. Particulier

MATERIEL MEDICAL
 AV SCOTER ELECTRIQUE 4 ROUES, équipée circulation ville, Prieur neuf jamais utilisée, 3000 Ctl tel 06.16.04.66.63 Particulier

ANIMAUX
 A Vendre 2 chiennes de chasse 10 mois race Gascon Saintonpois, tatouage mère 2D&M688 Tel 06 37 92 70 01 Particulier
 AV TB CHIOTS BERGERS - ALLEMANS, mâles, femelles, poils courts et poils longs, non LDF, mère 2FV527, prix raison. Tel 06 44 74 26 31 Particulier

ADORABLES CHIOTS CAVALIER KIN CHARLES nés le 22/3/2015 4 M/2 F L O F 1 mère 250269604185093 rubis, noir/feu, blanchem. Très gentils avec les enfants - tel 06 85 92 09 34 Particulier

AV 2 bébes YORK mâle et femelle, tatouage mère 250269200150506. Tel : 06.73.16.18.44 ou 05.45.90.15.93 Particulier
 3 chiots caniche rain abricot non LDF 2 mois pués vacc. verm. issus de parents Lof visible n° tat. mère 2 G E L O 9 8. Tel : 05.53.54.28.41 Particulier

AV 4 chiots type shih tzu nés le 21/03/2015 non lof mère 250269604185093 vaccines pués 390 € le mâle et 490 € la femelle tel 0614593970 Particulier
 chiots berger allemand noir/feu nés le 15/03/15 3M/2F 1 mère 2502695005350591 450 € tel 06 77 27 06 21 Particulier

5 chiots COLLEY sable et tricolore (3F, 2M), non LDF, bonnes origines, tat. vacc. Tat. mère 2502698011457680. Tel. 06.47.19.69.71 ou 05.53.81.98.34 Particulier

A réserver 4 YORK MINI LDF vacc pués 250259604464640 Elevés exclusivement à la maison Tel : 06.88.08.02.51 Particulier

AV BB CHIHUAHUA tatoués vacc lof élevés maison 139€ couleur rare mini taille facilités paiement Tel : 06.88.08.02.51 Particulier
 A réserver chiots Dogue de Bordeaux LDF tel. 0625034138 mère: 250269802043970 Particulier

VENDS CHIOTS BORDER COLLEY nés le 31.03.2015. 2 M 3 F. Dispo. 15.05 pure race 80 parents travaillant sur ovins et volailles. Tel. 05 59 77 11 60 Particulier

Chiots malinois 1 m/ et 7 F nés le 20 mars LDF mère ilona du royaume de l'ombre (250269500595660) père haxo du mardi'hour tel 0614290600 Particulier



A vendre chiots race Braques de Weimar LDF, nés le 10/3, portés de 7, tatouage mère 2gzu681. M 750 €, F 850 €. Tel. 0782573191 Particulier

Chiots berger belge malinois nés 1 mars 3M/5F NL mars 2502695003940645 père Jag du domaine des masques noirs par Danube des loups mutins, oreilles bien dressées, du mordant, père et mère bien équilibrés calmés très sociables Excel gardiens 350 € tel 06.02.27.50.95/05.14.05.06.15/06.03.88.78.71 Particulier



1 chihuahua né 05/11/2014 pués 250 269 810 662 808 vaccins et pués certifiés bonne santé tel 06 18 09 87 46 1 Les jours 1 après midi - 380euros Particulier

Av adorables CHIHUAHUA poil long LDF nés en famille le 03/03/15 (1M+1F) 1 mère 250268730185810Vacc. pués, verm, kit chiot 0631627035, Particulier

PERDUS/TROUVES

Mon chihuahua a disparu devant ma porte le 16/10/14 à Bruges (33) TRES GROSSE RECOMPENSE. Merci de me contacter au 06.09.80.54.23 Particulier



Perdu le 10/05/15 lieu dit Pronds Garde à Cars Leo, mâle roty gris clair et blanc, poils ma longs 2 ans, vacciné, castré, tatoué N° tatouage 1191UBE Craitim, merci de nous contacter si vous l'avez vu M me BERNICOT : 0674066276 ou 0672302770 Particulier

DIVERS

AV tablette android 4G, 7 pouces, neuve avec accessoires 65 euros. Tel 06 48 64 22 67 Particulier
 vend sur PAU meubles salle à manger, salon, chère complète, tableaux, vaisselle, etc. Bon état. T. 06 99 39 21 98 ou 06.23.93.84.13 Particulier

VIDE MAISON : meubles, lustres anciens ; bureau, table verre, clic clic modernes ; outillage, salon de jardin. T 06 74 95 13 77 Particulier

Cherche ânon à faire pâturer terrain clos 50 m². Pas sérieux s'abstenir. Se présenter port 06 42 73 95 75 50 € par mois avec local annexe Particulier

LOISIRS / DÉTENTE

COLLECTION

Recherche cyans René Harsa, Singer, Jo Reutens, Gaillard, Phard. Tel. 05.59.39.40.34 Particulier

ACHETE toutes monnaies anciennes, or, argent, bronze, billets, à l'unité ou par collection, livres numismatiques anciens, médailles, timbres de collect. et enveloppes anciennes, livres sur régionalisme (Aquitaine, Béarn, Pays Basque), tableaux. Tel. 06.71.16.79.88. Particulier
 Collectionneur achète VIOLONS, VIOLONCELLES, FLUTES, SAXOS, jusqu'à 5 000 €. se déplace. Tel : 06.17.08.04.40 Particulier



DINKY TOYS, CORGI TOYS, NOREV etc. Particulier achète au meilleur coût plus tous jouets anciens : bateaux, trains, soldats, avions, camions, etc., ainsi



Passionnée DE POUPÉES ANCIENNES rech. poupées têtes porcelaines ou têtes seules même abîmées de 1850 à 1930. Achète chère selon modèle. Faire offre 06.61.69.18.82 Particulier

Achète COLLECTIONS de Timbres, Cartes Postales anciennes, Lettres. Tel. 06.56.05.96.67 Particulier

Particulier recherche - STATUES, MASQUES, LIVRES ANCIENS D'AFRIQUE NOIRE. Tel 06 08 88 43 32 Particulier

MUSIQUE

AV piano droit ancien G. GAVEAU petit prix. Tel 05 59 84 30 93 Particulier



ACHETE VIOLONS, VIOLONCELLES, anciens même abîmés, dans votre région. Paiement comptant. Tel 06.80.52.38.19 Particulier

Achète VIOLONS, minimum 1 000 €, VIOLONCELLES minimum 3 000 €, même en mauvais état, se déplace gratuitement. Tel 07 80 46 05 27 Particulier

VELDS VTT VTC

Vds Vélo Route Compétition marque look 695 aérolight extra légère grande taille. Tout équipé. 3500 €. Tel : 06.77.59.74.20 Particulier

AV VELO Dora 14" pour fillette de 3 à 7 ans avec casque assorti, état neuf, très peu servi. Prix achat 85 €, prix de vente 45 €. T 05 59 04 18 49 Particulier

PISCINES, SPA, JACUZZIS

Montaut vend ROBD piscine double filtres marque Aqua Solo pour tous types de piscine. Prix 400 €. Tel. Contact 06 83 62 93 95. Particulier

CHASSE / PÊCHE

BECASSES EN BRETAGNE, aux chiens d'arrêt devant soi, territoire astra peu chassé, nbro limité, WE de 3 jrs - sam dim lundi. 06 85 13 82 56 Particulier

Vend Boite Envol radiocommandé 12/18 PIGEONS + Mécanique chasse Tel. 06.08.96.30.15. ou mialardc.eld@orange.fr Particulier

Très belle chasse au grand gibier en Gironde, important plan de chasse cervidés+ sangliers et chevreuils, recherche quelques actionnaires pour la saison à venir. Nombre de places limité Tel: 0685617002. Tel: 0632910964 Particulier

DIVERS

RACHAT DE CAVES
 Professionnel rachète GRANDS CRUS ALCOOLS

SUD OUEST Annonces légales et officielles

Annonces administratives et judiciaires

www.sudouest.fr

Préfecture des Landes
AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
Préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)
Emportant la mise en compatibilité du document d'urbanisme Parcelaire
Aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne

Une enquête unique sera ouverte du mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015 (inclus), dans les formes prévues par le Code de l'urbanisme, de l'urbanisme et de l'environnement en vue de l'opération d'aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne. Les dossiers d'enquête sont déposés en mairie d'Ondres, Saint-Martin-de-Saignans, Labenne, Bénesses-Maremne, Capbreton, Soubiran, Angressa, Saint-Vincent-d'Irrosse, Saint-Geours-de-Maremne pendant 36 jours ouvrés et consécutifs de mardi 26 mai 2015 au mardi 30 juin 2015 inclus, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des mairies et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres à l'effet non modifiable, ouvert à cet effet dans chacune d'entre elles.

Le motif d'ouverture d'enquête DAEC n° 2015-043 est précisé au second des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L13-2 du Code de l'urbanisme, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'exploitant mettra aux propriétaires et autres intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte ordonnant l'unité publique, soit l'acte de compatibilité, soit l'arrêté de déclaration d'utilité publique.

Dans le bulletin qui suit cette notification, le propriétaire et l'exploitant sont tenus d'apporter et de faire connaître à l'exploitant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'usage, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par procédure collective et tenus, dans le même délai de huitaine de se faire connaître à l'exploitant à défaut de quoi il seront déchu de tous droits à l'indemnité.

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par écrit pendant le même période à la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Bénesses-Maremne, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre ; présentées directement aux commissaires enquêteurs qui recevront le public dans les mairies et aux jours et heures liés ci-dessus.

Ondres : le mardi 26 mai de 9 h à 12 heures ; le jeudi 18 juin de 12 h 30 à 18 h 30, Saint-Martin-de-Saignans : le mardi 9 juin de 12 h 30 à 18 h 30 ; le jeudi 25 juin de 14 h à 17 heures.

Labenne : le jeudi 11 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 14 h 30 à 17 h 30, Bénesses-Maremne : le mardi 26 mai de 14 h à 17 heures ; le lundi 22 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 15 h à 18 heures.

Capbreton : le samedi 26 mai de 9 h à 12 heures ; le jeudi 25 juin de 14 h à 17 heures.

Soubiran : le jeudi 4 juin de 14 h à 17 heures ; le mercredi 17 juin de 9 h à 12 heures.

Angressa : le vendredi 12 juin de 9 h à 12 heures ; le mardi 30 juin de 15 h à 18 heures.

Saint-Vincent-d'Irrosse : le samedi 20 juin de 9 h à 12 heures ; le vendredi 25 juin de 14 h à 17 heures.

Saint-Geours-de-Maremne : le vendredi 18 juin de 14 h à 17 heures ; le mercredi 17 juin de 14 h à 17 heures.

Le public pourra également participer à une réunion d'information et d'échanges qui se tiendra le vendredi 29 mai à 18 heures dans la salle du foyer de Bénesses-Maremne.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête composée de M. Alain MARTINLILLE, président de la commission d'enquête, général de division 2^e section, M. Pierre Jacques LISALDE, ingénieur des travaux publics en retraite, M. Marie THENET, consultant indépendante en conseil communication et formation, spécialiste sur toutes les thématiques liées au développement durable, devra rendre son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées dans les mairies d'Ondres, Saint-Martin-de-Saignans, Labenne, Bénesses-Maremne, Capbreton, Soubiran, Angressa, Saint-Vincent-d'Irrosse, Saint-Geours-de-Maremne, à la préfecture des Landes (Direction des actions de l'Etat et des collectivités locales, bureau des actions de l'Etat) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet,

Département des Pyrénées-Atlantiques
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet d'aménagement foncier de Larceveau et Bunus
et le programme de travaux connexes

Les propriétaires de terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier de Larceveau et Bunus sont informés que l'enquête sur le projet de nouveau parcelaire et sur le programme des travaux connexes correspondant aura lieu :

- le mardi 23 juin 2015 14 heures au mardi 28 juillet 2015 18 heures à la mairie de Larceveau où les intéressés pourront consulter le dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture, soit :
 - le mardi de 14 h à 18 heures
 - le mercredi de 14 h à 18 heures
 - le vendredi de 8h 30 à 14h 30
- M. Gérard Courcelles, commissaire enquêteur désigné par le président du Tribunal administratif de Pau, sera présent à la mairie de Larceveau, les

**AUTOROUTE A 63 (BORDEAUX-FRONTIÈRE AVEC L'ESPAGNE)
(Section SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - ONDRES)
Elargissement à 2X3 voies**

Enquête publique Unique préalable à :

- La Déclaration d'utilité publique (DUP),
- La délivrance d'une autorisation au titre de la Loi sur L'Eau
La Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme des
communes de :
**SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,
SAUBION, ANGRESSE, BENESSE-MAREMNE, CAPBRETON,
LABENNE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX et ONDRES.**
- La délivrance de l'arrêté de cessibilité (Enquête Parcellaire)

**Du Mardi 26 Mai 2015 au Mardi 30 juin 2015 inclus
(Soit 35 jours consécutifs)**

ANNEXES (ACTES DE PROCÉDURE)

Certificats d'affichage des 9 communes



COMMUNE de BENESE MAREMNE

CERTIFICAT d’AFFICHAGE

Le maire de la commune de BENESE MAREMNE soussigné, certifie que l'arrêté DAECL n° 2015, portant ouverture d'une enquête publique pour l'aménagement à 2 x 2 voies de l'autoroute A63 du 26 mai au 30 juin 2015, a été affiché .

A Bénèsse Marenne, le 02 juillet 2015

Le Maire,

Mairie, 19 route de Bayonne- 40230 Bénèsse Marenne

Téléphone : 05 58 72 51 38- Télécopie : 05 58 72 50 84 – Mail : mairie@benesse-maremne.fr

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE

Je soussigné Michel PENNE, Maire de la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE (Landes), certifie que l'avis d'ouverture d'une enquête unique : aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint Geours de Maremne, a été porté à la connaissance des administrés par affichage continu à la mairie de Saint Geours de Maremne du 11 mai au 01 juillet 2015.

Fait à Saint Geours de Maremne, le 02 juillet 2015

Le Maire,
M. PENNE





CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Eric GUILLOTEAU, Maire d'Ondres, certifie que l'affichage de l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 2015 portant ouverture d'une enquête unique pour l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours de Maremne préalable à la déclaration d'utilité publique, emportant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, loi sur l'Eau et parcellaire, a été affiché en mairie d'Ondres du 11 mai au 30 juin 2015.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Ondres le 30 juin 2015

Le Maire

E. GUILLOTEAU



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**Mairie de
LABENNE**



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tél. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Luc DELPUECH, Maire de LABENNE, certifie avoir affiché du 6 mai 2015 au 30 juin 2015, aux lieux et emplacements habituels, l'arrêté préfectoral DAECL N° 2015-243 portant ouverture d'une enquête unique pour l'aménagement à 2×3 voies de l'autoroute A63 ENTRE Ondres et Saint-Geours-de-Maremne.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

LABENNE le 1^{er} juillet 2015

LE MAIRE

Jean Luc DELPUECH



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**MAIRIE DE
LABENNE**



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tél. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Luc DELPUECH, Maire de LABENNE, certifie avoir affiché du 27 mai 2015 au 30 juin 2015, aux lieux et emplacements habituels, les notifications de l'arrêté préfectoral DAECCL N° 2015-243 portant ouverture d'une enquête unique pour l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 ENTRE Ondres et Saint-Geours-de-Maremne.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

LABENNE le 1^{er} juillet 2015

LE MAIRE



Jean Luc DELPUECH

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Département des Landes
Commune de ST MARTIN DE SEIGNANX

Demande formulée par la société ASF

- ENQUETE PUBLIQUE**
pour l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63
entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
- préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)
 - emportant la mise en compatibilité du document d'urbanisme
 - Loi sur l'Eau
 - parcellaire

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, soussigné, certifie qu'un avis annonçant l'ouverture le 26 mai 2015 d'une enquête publique unique pour l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63, entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, pour s'achever le 30 juin 2015, a été affiché à partir du 11 mai 2015, à l'emplacement habituellement réservé à cet effet.

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit.

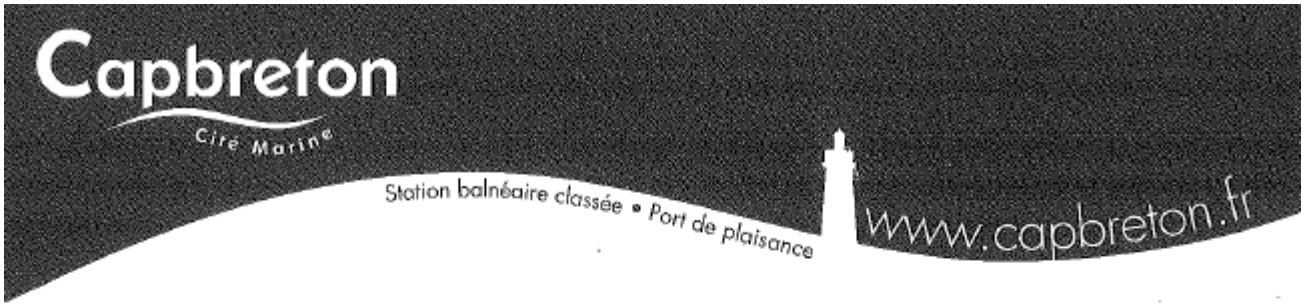
Fait à Saint-Martin-de-Seignanx, le 1^{er} juillet 2015.

Le Maire,



Lionel CAUSSE





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de CAPBRETON (Landes) certifie que conformément à l'article 11 de l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête unique pour l'aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne, en date du 30 avril 2015, l'avis au public a été affiché en Mairie du **11 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus**.

Fait à Capbreton, le 1er juillet 2015



Le Maire, *Patrick LAGLÉDERE*
Le Directeur Général des Services, *Patrick BARBEIS*
Patrick LAGLÉDERE.

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet :

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT d’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de ANGRESSE soussigné, certifie que **l’avis d’ouverture d’une Enquête Publique Unique** concernant l’opération citée en objet

a été régulièrement affiché en mairie (durant toute la durée de l’enquête)

du **11 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus.**

A ANGRESSE, le 1^{er} juillet 2015.

Le Maire,

A. PINATEL



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**



CERTIFICAT d' AFFICHAGE

Je soussigné Pierre ÇABALOUÉ, Maire de la Commune de SAUBION

CERTIFIE avoir affiché en Mairie de SAUBION :
l'arrêté DAACL n° 2015-243 du 30 Avril 2015 portant ouverture d'un enquête unique pour
l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours de Maremne,
*Préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP),
*emportant la mise en comptabilité du document d'urbanisme
*Loi sur l'Eau
*parcellaire
Ainsi que l'avis d'enquête s'y rapportant durant la période 4 Mai au 30 Juin 2015 inclus.

CERTIFIE avoir successivement affiché les 6 avis de notifications individuelles les 13 Mai, 26 Mai, 1^{ER} Juin,
5 Juin, 8 Juin et 11 Juin 2015 jusqu'au 30 Juin 2015 inclus.

En Mairie de SAUBION le 30 Juin 2015

LE MAIRE
Pierre ÇABALOUÉ



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**



ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussignée, Marie APHATIE, Maire de la Ville de Saint Vincent de Tyrosse (Landes),

Atteste avoir procédé à l’affichage dans les locaux habituels d’accès au public de l’arrêté préfectoral concernant l’avis d’ouverture d’une enquête unique sur l’aménagement à 2 x 3 voies de l’autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne.

Fait à Saint Vincent de Tyrosse du 11 mai au 30 juin 2015.

Saint Vincent de Tyrosse,

Le 01 juillet 2015

Le Maire

Marie APHATIE



**AUTOROUTE A 63 (BORDEAUX-FRONTIÈRE AVEC L'ESPAGNE)
(Section SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - ONDRES)
Elargissement à 2X3 voies**

**Enquête publique Unique
préalable à :**

- La Déclaration d'utilité publique (DUP),
- La délivrance d'une autorisation au titre de la Loi sur L'Eau
La Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme des
communes de :
**SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,
SAUBION, ANGRESSE, BENESSE-MAREMNE, CAPBRETON,
LABENNE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX et ONDRES.**
- La délivrance de l'arrêté de cessibilité (Enquête Parcellaire)

**Du Mardi 26 Mai 2015 au Mardi 30 juin 2015 inclus
(Soit 35 jours consécutifs)**

**ANNEXES
(ACTES DE PROCÉDURE)**

**Certificats d'affichage parcellaires
des 9 communes**

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
.....

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de BENESE MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame GUICHENAY Raymonde,
née le 06/08/1933 à 040 BENESE-MAREMNE,
veuve de Monsieur LAULHE Gerard,
demeurant 747 Chemin De Bega 40230 BENESE-MAREMNE

T 122

Monsieur LAULHE Jean Luc,
demeurant Chemin de bega - La trompe 40230 BENESE – MAREMNE

T 122
+ T 123

Monsieur COYOLA Jacques
Demeurant 3873 route du marais 40390 SAINT ANDRE DE SAIGNANX

T 132

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 29/06.....au 30 JUIN...2015 inclus

A BENESE MAREMNE, le 30 JUIN.....2015




**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
.....

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de BENESE MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur GEMAIN Georges
Co-Gérant du GFA DOMAINE DU PONT
1009 Chemin De Leste 40230 BENESE-MAREMNE

T 129

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 21.06.....au 30.06.....2015 inclus

A BENESE MAREMNE, le 30.06.....2015

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de BENESSE MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur GEMAIN Nicolas Fernand né le 20/04/1977 à 064 BAYONNE époux de Madame DEGAS Lucie demeurant Heuys 75 Chemin De La Taoulere 40230 BENESSE-MAREMNE	T 113
--	-------

Madame GEMAIN Frédérique Suzanne née le 15/11/1986 à 064 BAYONNE célibataire demeurant 1009 Chemin De Laste 40230 BENESSE-MAREMNE	T 113
--	-------

Madame GEMAIN Caroline Marie-Auréli née le 12/06/1980 à 064 BAYONNE célibataire majeure demeurant Trav La Nevera 4 Planta Ch Puerta 9 E-26723 PEDREZUELA Espagne	T 113
---	-------

Madame GEMAIN Camille Christine née le 15/11/1986 à 064 BAYONNE célibataire demeurant 1009 Chemin De Laste 40230 BENESSE-MAREMNE	T 113
---	-------

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 19/06/2015 au 30 JUIN 2015 inclus

A BENESSE MAREMNE, le 30 JUIN 2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

.....

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de BENESE MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur Francis LABY
né le 14/11/1957 64 BAYONNE
demeurant Lieu-dit Brouste 40110 OUSSE SUZAN

T118

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 26 mai.....au ...30 JUN.....2015 inclus

A BENESE MAREMNE, le ...30 JUN.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de BENESSE MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

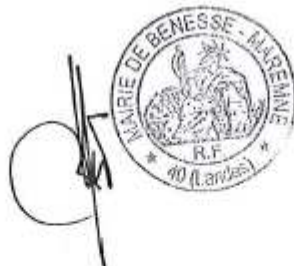
Madame TESMOINS Marie Pierre,
née le 10/01/1958 à 064 BAYONNE
épouse de Monsieur GRACIET Dominique
58 avenue de la Côte d'Argent 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

137

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 24/06/2015 au30/06.../...2015 inclus

A BENESSE MAREMNE, le 30/06.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de BENESE MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame SAVITON Simonne née le 13/08/1925 à 040 BENESE-MAREMNE épouse de Monsieur DUZERT demeurant Bâtiment A Entrée Nord Rue De L'Abbe Mounie 33170 GRADIGNAN	118
Monsieur LAULHE Gerard Jean Baptiste né le 30/08/1928 à 040 BENESE-MAREMNE époux de Madame GUICHENAY Raymonde demeurant 747 Chemin De Bega 40230 BENESE-MAREMNE	122
Monsieur LAULHE Gerard Jean Baptiste né le 30/08/1928 à 040 BENESE-MAREMNE époux de Madame GUICHENAY Raymonde demeurant 747 Chemin De Bega 40230 BENESE-MAREMNE	123
Madame LESTAGE Marguerite Jeanne née le 21/06/1922 à 083 TOULON épouse de Monsieur COYOLA demeurant La Martiniere 424 Route De L'adour 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	132
Madame TESMOINS Marie Pierre née le 10/01/1958 à 064 BAYONNE épouse de Monsieur GRACIET Dominique demeurant Maison Le Houn 1085 Route de Capbreton 40230 BENESE-MAREMNE	137

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 26.05.2015 au 30. JUIN...2015 inclus

A BENESE MAREMNE le 30 JUIN.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de BENESE MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur ASO Felix Patrick Gaston
né le 21/01/1981 à 064 BAYONNE
célibataire majeur
demeurant Route De Habas 40300 LABATUT

T 119

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 26.05.2015 au 30 JUN 2015 inclus

A BENESE MAREMNE, le 30 JUN 2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame ROCHE Marie Magdeleine Paule née le 18/01/1919 à 084 BAYONNE épouse de Monsieur SAINT Macary demeurant Maison La Luzerne Le Village 64270 AUTERRIVE	T 110
Madame EXSHAW-LE SAULNIER DE LA VILLEHELIO Veronique Marie Beatrice née le 23/08/1968 à 040 DAX épouse de Monsieur CASEDEVANT Michel demeurant Maison Laborde 64130 LICHOS	T 116
Monsieur FIALON Jean Louis Marie Eugène né le 22/11/1945 à 033 PODENSAC époux de Madame MENAUT Martine 291 rue Pasteur 33200 BORDEAUX	T124

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 05 JUN 2015 au 19 JUL. 2015 2015 inclus

A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, le 20 JUL. 2015 2015

Le Maire
H. PEYRUE



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

**ASF – A63
Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

La société dénommée "SCI DU COUT", Société Civile Immobilière, non immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Représentée par son gérant 2 rue de Buglossa 40465 PONTONX	T 128
Monsieur DEGOS Vincent Gérant de la "SCI DU COUT" 2 rue de Buglossa 40465 PONTONX	T 128
Madame LAPEBIE Paulette, née le 26/01/1924 à 033 BORDEAUX, épouse de Monsieur DUPIN, Demeurant 8 route de Lacoume 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE	T 125

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 19 JUIN 2015 au 19 JUL. 2015 2015 inclus

A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE; le 20 JUL. 2015 2015

Le Maire
M. PENNE



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame ROBERT Sandrine Valerie Sylvie,
née le 13/03/1974 à 059 TOURCOING 121
épouse de Monsieur LARTIGAU Christophe
demeurant Le Clos St Roch Villa N17 170 Boulevard De La Liberte

Monsieur LARTIGAU Christophe Olivier 121
né le 28/01/1972 à 067 SAVERNE
époux de Madame ROBERT Sandrine
demeurant Le Clos St Roch Villa N 17 170 Boulevard De La Liberte 83460 LES ARCS

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 01 JUN 2015 au 01 JUL. 2015 2015 inclus

A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, le 02 JUL. 2015 2015

Le Maire
M. Pénard



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame GABORY Thérèse Alberte Léonide,
Née le 28/04/1954 à 032 NOGARO
Célibataire majeure
Demurant 20 Boulevard De La Gare 31500 TOULOUSE

T 127

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 28 MAI 2015 au 01 JUL. 2015 2015 inclus

A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, le 02 JUL. 2015 2015

Le Maire
M. P. Espartero



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

**ASF – A63
Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame BARABEAU Jacqueline Amélie Julia née le 22/01/1923 à 017 JARNAC-CHAMPAGNE épouse de Monsieur ROGERAT Jean représentée Par Maître Michel MASSENET, Notaire, 7 Place Tourny 33000	107
Monsieur FIALON Jean Louis Marie Eugène né le 22/11/1945 à 033 PODENSAC époux de Madame MENAUT Martine demeurant 5624 Alta Vista RD Bethesda MD 20817 ETATS-UNIS	124
Monsieur GABORY Jean-Jacques né le 05/11/1958 à 032 NOGARO célibataire majeur représenté par l'UDAF Dordogne, 2 Cours Fenelon 24000 PERIGUEUX	127
Madame BAQUE Jacqueline Marie Jeanne née le 10/11/1932 à 032 NOGARO épouse de Monsieur GABORY Marcel représentée par le Service des Tutelles sis 2B Rue de Belfort 31000 TOULOUSE	127

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 15 MAI 2015 au 01 JUIL. 2015 2015 inclus

A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, le 02 JUIL. 2015 2015

Le Maire
M. PENNE



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de BENESE MAREMNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame GEMAIN Caroline Marie-Aurelie
née le 12/06/1980 à 064 BAYONNE
célibataire majeure
demeurant Trav La Nevera 4 Planta Ch Puerta 9 E-28723 PEDREZUELA Espagne

128

Madame GEMAIN Caroline Marie-Aurelie
née le 12/06/1980 à 064 BAYONNE
célibataire majeure
demeurant Trav La Nevera 4 Planta Ch Puerta 9 E-28723 PEDREZUELA Espagne

130

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 24/05/15...au 30/06/15.....2015 inclus

A BENESE MAREMNE, le 30/06/15.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'ONDRES soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur MARTIN-LAPRADE Benoit Rene Marie
né le 30/10/1966 à 064 PAU
époux de Madame GAUTIER Aude
demeurant Villa Ba Walid 2 Allée Des Buttes Anfa Casablanca 20050 Maroc

123

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 12 mai au 30 juin 2015 inclus

A ONDRES, le 2 juillet 2015

Le Maire,

GUILLONTEAU

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d’ONDRES soussigné, certifie que les notifications de l’Arrêté d’Ouverture d’Enquête Publique Unique concernant l’opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame LEMBEZAT Claude Eliane Marcelle
née le 19/11/1945 à 075 PARIS 020
épouse de Monsieur ALLEMANDI Louis
demeurant 21 Rue Georges Villebois Mareuil 44600 SAINT-NAZAIRE

137

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l’enquête)

du 29 mai au 30 juin 2015 inclus

A ONDRES, le 2 juillet 2015

de Paris, 9

E. BOUQUOTEN

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'ONDRES soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame MARTIN-LAPRADE Karine Marie-Christine,
née le 04/07/1970 à 084 PAU
célibataire majeure
demeurant 36 Rue Reaumur 75003 PARIS

T 123

Monsieur COYOLA Bernard Emile Jacques
né le 13/06/1921 à 040 HERM
époux de Madame MAGNES Marie
demeurant Le Tuc 835 Route Du Marais Rue Du Marais 40530 LABENNE

T 133

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *29* mai au *30* juin 2015 inclus

A ONDRES, le *2* juillet 2015

de Marie

E. Guillaud


**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'ONDRES soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur MARTIN-LAPRADE Jérôme Marie Francois
né le 17/11/1964 à 064 PAU
époux de Madame DAMOIS Malorie
demeurant 2 Rue Colomes De Juillan 65000 TARBES

T 127

Monsieur VANNIER Charles Bertrand Pierre
né le 17/02/1979 à 092 BOULOGNE BILLANCOURT
célibataire majeur
demeurant 57 Boulevard De La Villette 75010 PARIS

T 137

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du ...2 juin.....au ...30 juin....2015 inclus

A ONDRES, le ...2 juillet.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

affiché le 4 juin 2015

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'ONDRES soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame MARTIN-LAPRADE Isabelle Marie Bernard
née le 03/03/1958 à 064 PAU
épouse de Monsieur BROSSET Philippe
demeurant Piffou 64410 MALAUSSANNE

T 124

Madame MARTIN-LAPRADE Laurence Marie Yvonne
née le 02/04/1957 à 064 ARUDY
épouse de Monsieur LE BARBIER DE BLIGNIERES Guillaume
demeurant 84 Avenue De Suffren 75015 PARIS

T 126

Monsieur HOUSSAYE Laurent
né le 24/09/1965 à ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
Demeurant Chemin de la Binté - Cerca Sol 64110 SAINT FAUST

T 131

Monsieur HOUSSAYE Christophe
né le 20/05/1967 à BAYONNE
Demeurant Quartier Petit Georges 40630 LUGLON

T 131

Monsieur HOUSSAYE Jean
né le 18/06/1968 à BAYONNE
Demeurant 19bis rue Saint Martin 64270 SALIES DE BEARN

T 131

Madame SERI Eliane Gisele
née le 01/01/1924 à 075 PARIS 020
épouse de Monsieur LEMBEZA
demeurant 74 Avenue De Lerins 06400 CANNES

T 137

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *4 juin* au *30 juin* 2015 inclus

A ONDRES, le *2 juillet* 2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'ONDRES soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame LAFOURCADE Gabrielle Claudine, née le 09/12/1944 à ST-MARTIN-DE-SEIGNANX, épouse de Monsieur HIRIART Sauveur Louis, demeurant Grand Estancoumes 620 Chemin D'Estancoumes	T 106
Monsieur HIRIART Sauveur Louis, né le 16/11/1940 à 064 BAYONNE, époux de Madame LAFOURCADE Gabrielle, demeurant Grand Estancoumes 620 Chemin D'Estancoumes 40440 ONDRES	T 106
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA MOULIE, représenté par son gérant - SIREN N°807983515 GFE DE LA MOULIE Siège social : La Moulie 1460 Chemin La Moulie 40390 SAINT MARTIN DES SEIGNANX	T 110
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA MOULIE, représenté par son gérant, Monsieur POURTAU René La Moulie 1460 Chemin Lamoulie 40390 SAINT MARTIN DES SEIGNANX	T 110
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA MOULIE, Madame POURTAU Ginette, Co-gérante éventuelle La Moulie 1460 Chemin Lamoulie 40390 SAINT MARTIN DES SEIGNANX	T 110

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *12* juin.....au *30* juin....2015 inclus

A ONDRES, le *2* juillet.....2015

Le Maire,



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d’ONDRES soussigné, certifie que les notifications de l’Arrêté d’Ouverture d’Enquête Publique Unique concernant l’opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

SODEC représentée par son Président - SIREN 419 435 201
SAS, 36 rue Brunel PARIS (75017)

T 122

M. MATAR Massaad, Président de la SODEC
SAS, 36 rue Brunel PARIS (75017)

T 122

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l’enquête)

du *19* juin...au ...*30* juin...2015 inclus

A ONDRES, le ...*2* juillet.....2015

Le Maire,
E. GUILLOTEN.



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'ONDRES soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame HIRIART Marie France
7 allée de Pradillon 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX

T 106

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 26 juin au 30 juin 2015 inclus

A ONDRES, le 2 juillet 2015

de Marie G
E. GUILLETTEAU


**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'ONDRES soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Succession de Mme Huguette MAURINCOMME née LABADIE 352 chemin d'Yrieu – LA JUNGLE 40440 ONDRES	T 129
Succession de Mr Louis MAURINCOMME 352 chemin d'Yrieu – LA JUNGLE 40440 ONDRES	T 129
Melle Marie MAURINCOMME <i>Héritière présumée de Mr Louis MAURINCOMME, Mme LABADIE et Mr Thierry MAURINCOMME</i> Représentée par son curateur l'UDAF des Landes 550 rue Renée Darriet 40000 MONT-de-MARSAN	T 129
Mme Brigitte GUILLET née MAURINCOMME <i>Héritière présumée de Mr Louis MAURINCOMME, Mme LABADIE et Mr Thierry MAURINCOMME</i> 167 quartier Lagelouse 40300 CAUNEILLE	T 129
Melle Jeanine MAURINCOMME <i>Héritière présumée de Mr Louis MAURINCOMME, Mme LABADIE et Mr Thierry MAURINCOMME</i> 375 route de pey 40300 SAINT ETIENNE D'ORTHE	T 129
Mme COMETS Chantal née MAURINCOMME <i>Héritière présumée de Mr Louis MAURINCOMME, Mme LABADIE et Mr Thierry MAURINCOMME</i> Maison Lastoua 40390 SAINTE MARIE DE GOSSE	T 129
Succession de Mr Thierry MAURINCOMME <i>Pour le compte des successions de Mr et Mme MAURINCOMME Louis</i> 352 chemin d'Yrieu – LA JUNGLE 40440 ONDRES	T 129
Mme BASSONVILLE Corine <i>Héritière présumée de Mr Louis MAURINCOMME, Mme LABADIE et Mr Thierry MAURINCOMME</i> née MAURINCOMME 236 route des Pyrénées 40300 PEYREHORADE	T 129
Mr MAURINCOMME Franck <i>Héritier présumé de Mr Louis MAURINCOMME, Mme LABADIE et Mr Thierry MAURINCOMME</i> 352 bis chemin d'Yrieux 40440 ONDRES	T 129

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du ...30 juin... au ...30 juin... 2015 inclus

A ONDRES, le ...2 juillet... 2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'ONDRES soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

SUCCESSION DE Mme HIRIART Gabrielle, née LAFOUCARDE
Par Maître François CAPDEVILLE
OFFICE NOTARIAL
10 rue de Moussempes - BP 2
40230 ST VINCENT TYROSSE CEDEX

T 106

SUCCESSION DE Mr HIRIART Sauveur
Par Maître François CAPDEVILLE
OFFICE NOTARIAL
10 rue de Moussempes - BP 2
40230 ST VINCENT TYROSSE CEDEX

T 106

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du ...*20* juin... au ...*30* juin... 2015 inclus

A ONDRES, le ...*2* juillet.....2015

Le Maire
E. Guillon


**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de LABENNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Mme Christiane NEURRISSE
Tutrice de Madame CEBY Marie,
demeurant 176 Route De Laguens 40550 LEON

T 117

Monsieur CERCIART Remi Jean-Pierre
né le 21/12/1990 à 064 BAYONNE
célibataire
demeurant 14 Rue De Pounots 40530 LABENNE

T 118

Monsieur DARRIGADE Robert Andre
né le 03/12/1919 à 040 SEIGNOSSE
époux de Madame LAFONT Yvonne Marie,
demeurant Maison Pontells 26 Avenue De Pontells 40510 SEIGNOSSE

T 128

Monsieur Didier DARRIGADE
Tuteur de Madame Yvonne DARRIGADE
Demeurant 26 avenue de Pontells 40510 SEIGNOSSE

T 128

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du9/06.....au30/06.....2015 inclus

A LABENNE, le30/06.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de LABENNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame RUDELLE Marie-Françoise née le 04/12/1949 à 81 ALBI épouse de Monsieur MARC Jean-Michel Demeurant 10 place de la Révolution à 81400 CARMAUX	T 108
Madame RUDELLE Elisabeth Angèle Paule Louise née le 23/05/1953 à 81 CARMAUX épouse de Monsieur VIMINI Michel Demeurant 3 avenue François Fabié 12430 VILLEFRANCHE DE PANAT	T 108
Madame MERLE Marie Christine née le 26/05/1946 à 040 MONT DE MARSAN épouse de Monsieur FOURCADE-DUTIN Jacques demeurant 37 Rue Sophie Wallerstein 33510 ANDERNOS-LES-BAINS	T 115
La société dénommée "BARRAT DE LABORDE" société civile, N°SIREN 492 017 470 immatriculée au RCS de DAX. Représentée par M. le gérant Siège social : 59 Avenue de la Plage 40530 LABENNE.	T 121
Madame CHARPENTREAU Simone Andrée Lucie, née le 12/03/1922 à 075 PARIS 20, épouse de Monsieur BORNAND Pierre, demeurant 141 Rue Du Chemin Vert 75011 PARIS	T 124
Madame BORNAND Suzanne Berthe Marie Alice née le 15/04/1931 à 091 ALGERIE épouse de Monsieur DESROUSSEAUX Bernard demeurant 7 Square Des Cypres 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS	T 125

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du8/06..... au30/06.....2015 inclus

A LABENNE, le30/06.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de LABENNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur Didier DARRIGADE
Demeurant 26 avenue de Pontails 40510 SEIGNOSSE

T 128

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 29 juin au 30 juin 2015 inclus

A LABENNE, le 30 juin 2015



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

ASF – A63
Aménagement à 2 x 3 voies
Entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

Notification de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique

Commune de LABENNE

Parcelles section et n°	Emprise en m2	Propriétaires	Terrier	Résultat des recherches de l'Administration
A 1520	1157	Monsieur Didier DARRIGADE Tuteur de Madame Yvonne DARRIGADE Demeurant 26 avenue de Pontails 40510 SEIGNOSSE	T 128	Héritier éventuel de de Mr DARRIGADE Robert

- Voir Notifications Individuelles en Mairie
- Affichage en Mairie pendant toute la durée de l'enquête

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de LABENNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame Christiane NEURRISSE
Tutrice de Madame CEBY Marie
93, impasse du Docteur Gabriel Dufau 40550 LEON

T 117

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 29 juin 2015 au 30 juin.....2015 inclus

A LABENNE, le 30 juin.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de LABENNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur CAZENAVE Michel Hubert Yves
né le 03/07/1938 à 075 NEUILLY-SUR-SEINE
époux de Madame BOISTAY Anny
demeurant 4 Chemin Du Chateau D'Eau 31320 CASTANET TOLOSAN

T 111

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du26/05.....au30/06.....2015 inclus

A LABENNE, le30/06.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
.....

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de LABENNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur MESLIN Benoit Jean François
Né le 07/07/1951 à 075 PARIS 14
Epoux de Madame WEDEUX Sylvie
demeurant 9 Place Alexandre 1^{er} Louis Barthou 78000 VERSAILLES

126

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du26/05.....au30/06.....2015 inclus

A LABENNE, le30/06.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de LABENNE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame ROUDOULY Henriette Blanche née le 10/01/1922 à 081 CARMAUX, épouse de Monsieur RUDELLE André demeurant Par Mme RUDELLE VIMINI Elisabeth 6 Boulevard Gambetta 12000 RODEZ	108
Mademoiselle DULAYET Mathilde Victoire Marie Par ses représentants légaux née le 05/09/2000 à 064 BAYONNE célibataire mineure demeurant Le Chateau De Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	114
Monsieur DULAYET Jean-Baptiste Bernard Marie Par ses représentants légaux né le 09/08/1998 à 064 BAYONNE célibataire mineur demeurant Chateau Le Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	114
Mademoiselle DULAYET Athenais Marie Par ses représentants légaux née le 01/09/1999 à 064 BAYONNE célibataire mineure demeurant Le Chateau De Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	114
Mademoiselle DULAYET Mathilde Victoire Marie Par ses représentants légaux née le 05/09/2000 à 064 BAYONNE célibataire mineure demeurant Le Chateau De Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	119
Monsieur DULAYET Jean-Baptiste Bernard Marie Par ses représentants légaux né le 09/08/1998 à 064 BAYONNE célibataire mineur demeurant Chateau Le Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	119
Mademoiselle DULAYET Athenais Marie Par ses représentants légaux née le 01/09/1999 à 064 BAYONNE célibataire mineure demeurant Le Chateau De Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	119

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Monsieur SUSBIELLE Jean Jacques né le 04/02/1943 à 040 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX époux de Madame VILLEJOURBERT Nicole demeurant Hay Tissalloune BP 135 Aourir Agadir 80023 Maroc	127
Mademoiselle DULAYET Mathilde Victoire Marie Par ses représentants légaux née le 05/09/2000 à 064 BAYONNE célibataire mineure demeurant Le Chateau De Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	130
Monsieur DULAYET Jean-Baptiste Bernard Marie Par ses représentants légaux né le 09/08/1998 à 064 BAYONNE célibataire mineur demeurant Chateau Le Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	130
Mademoiselle DULAYET Athenais Marie Par ses représentants légaux née le 01/09/1999 à 064 BAYONNE célibataire mineure demeurant Le Chateau De Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	130

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 26/05.....au 30/06.....2015 inclus

A LABENNE, le 30/06.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur HIRIART Sauveur Louis
né le 16/11/1940 à 064 BAYONNE
époux de Madame LAFOURCADE Gabrielle
demeurant Grand Estancoume 620 Chemin D'estancoumes 40440 ONDRES

T 107

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *4* juin.....au *30* juin.....2015 inclus

A SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, le *10* juillet.....2015

Le Maire,

L. CAUSSE

L. CAUSSE



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

.....

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :


GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA MOULIE, représenté par son Gérant – SIREN N°807983515 GFA DE LA MOULIE Siège social : La Moulie 1460 Chemin La Moulie 40390 SAINT MARTIN DES SEIGNANX	106
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA MOULIE, représenté par son Gérant Monsieur POURTAU René, Maison Lamoulie La Moulie 1460 Chemin La Moulie 40390 SAINT MARTIN DES SEIGNANX	106
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA MOULIE, représenté par son Gérant Madame POURTAU Ginette, Co-gérante éventuelle Maison Lamoulie La Moulie 1460 Chemin La Moulie 40390 SAINT MARTIN DES SEIGNANX	106
Madame LAFOURCADE Gabrielle Claudine, née le 09/12/1944 à 040 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX, épouse de Monsieur HIRIART Sauveur Louis, demeurant Grand Estancoume 620 Chemin D'estancoumes 40440 ONDRES	107
Monsieur HIRIART Sauveur Louis, né le 16/11/1940 à 064 BAYONNE, époux de Madame LAFOURCADE Gabrielle, demeurant Grand Estancoume 620 Chemin D'estancoumes 40440 ONDRES	107

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du ...12...juin.....au ...30...juin.....2015 inclus

A SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, le 1^{er} juillet.....2015

le Maire,


L. EPUSSE.



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de ANGRESSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame DUBLANC Annie Marie
née le 16/11/1960 à 040 SEIGNOSSE
célibataire majeure

Demeurant chez Madame DUBLANC Jacqueline 1539 Avenue Charles de Gaulle 40150 SEIGNOSSE

T 108

Monsieur LACAVE Gérard Jean
né le 18/12/1912 à 040 SAUBION
célibataire majeur

Demeurant chez Monsieur et Madame MAIONE 20 Allée des Pins 64100 BAYONNE

T 112

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *11 Mai 2015* au *30 juin*.....2015 inclus

A ANGRESSE, le *1^{er}*.....*juillet*.....2015

Le Maire,
A. PINATEL.



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de ANGRESSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur GEMAIN Jean, Louis, Adrien, Victor, Fernand
né le 22/09/1901 à 040 BENESE-MAREMNE
Epoux de Madame LUC Eulalie, Gabriel
Demeurant Le Pont – 40230 BENESE-MAREMNE

T 113

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 15 juin 2015 au 30 juin 2015 inclus

A ANGRESSE, le 1^{er} juillet 2015

Le Maire,
A. PINATEL



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de ANGRESSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame DUBLANC Annie Marie
née le 16/11/1960 à 040 SEIGNOSSE
célibataire majeure
Demeurant chez Madame DUBLANC Jacqueline 1539 Avenue Charles de Gaulle 40150 SEIGNOSSE T 108

Monsieur LACAVE Gérard Jean
né le 18/12/1912 à 040 SAUBION
célibataire majeur
Demeurant chez Monsieur et Madame MAIONE 20 Allée des Pins 64100 BAYONNE T 112

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 11 Mai 2015 au 30 juin.....2015 inclus

A ANGRESSE, le ...1^{er}.....juillet.....2015

Le Maire,
A. PINATEL.



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de ANGRESSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur GEMAIN Jean, Louis, Adrien, Victor, Fernand
né le 22/09/1901 à 040 BENESE-MAREMNE
Epoux de Madame LUC Eulalie, Gabriel
Demeurant Le Pont – 40230 BENESE-MAREMNE

T 113

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 15 juin 2015 au 30 juin 2015 inclus

A ANGRESSE, le 1^{er} juillet 2015

Le Maire,
A. PINATEL



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAUBION soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur DULAYET Luc Marie
né le 09/09/1961 à 064 BAYONNE
époux de Madame DE GORSTARZU Marie
demeurant Domaine De L'Anguilere Allée De L'Ile De France 40530 LABENNE

T 119

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 1^{er} juin au 30 juin 2015 inclus

A SAUBION, le 30 juin 2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAUBION soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame DUZERT Virginie
née le 27/09/1978 à 064 BAYONNE
célibataire majeure
demeurant N 9 Clos De Fanny Chemin De Lucatet 40230 ST-VINCENT-DE-TYROSSE 109

Madame DEMIREL Necla
née le 10/06/1968 à 099 TURQUIE
épouse de Monsieur LEQUESNE Jack
demeurant 1304 Route Du Pfach 40230 SAUBION 117

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *13 mai* au *30 juin* 2015 inclus

A SAUBION, le *30 juin* 2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAUBION soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur MAIONE Xavier-Vincent Andre, né le 15/11/1971 à 064 BIARRITZ célibataire majeur demeurant Maison Bihotzez-Sosegua La Place 64260 ITXASSOU	<i>Remis en main propre le 28/5/15</i>	111
Madame DESCLAUX Chantal Thérèse Marie née le 20/07/1947 à 033 TALENCE célibataire majeure demeurant 17 Rue De Strasbourg 47000 AGEN		115
Monsieur DESCLAUX Alain Jean Gérard né le 28/09/1945 à 033 TALENCE célibataire majeur demeurant 57 Rue Falquet Caud 33200 BORDEAUX		115

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 26.05.....au 30.06.....2015 inclus

A SAUBION, le 30 juin.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAUBION soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur MAIONE Xavier-Vincent Andre, né le 15/11/1971 à 064 BIARRITZ célibataire majeur demeurant Résidence Jaublerria B02 64480 LARRESSORE	T 111
Société GROUPE FORESTIER DE L'HOSPITAL Représentée par son Gérant 8 allée des Cigales 33510 ANDERNOS LES BAINS	T 115
Monsieur Rémi LAPIERRE, Gérant Société GROUPE FORESTIER DE L'HOSPITAL 8 allée des Cigales 33510 ANDERNOS LES BAINS	T 115
Monsieur LAFITTE Georges Andre né le 30/04/1932 à 040 TOSS époux de Madame CARRERE Raymonde demeurant 19 Route De St Vincent 40230 TOSSE	T 118
Madame ROUSIER Renee Jeanine née le 23/04/1932 à 075 PARIS 20 épouse de Monsieur CABANAS-MENOR Pedro demeurant 57 Avenue Leon Bernard 93700 DRANCY	T 121
Monsieur CABANAS-MENOR Pedro né le 29/04/1936 à 099 ALCAUDETE DE LA JARA Espagne époux de Madame ROUSIER Renee demeurant 57 Avenue Leon Bernard 93700 DRANCY	T 121

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du5.....juin.....au30.....juin.....2015 inclus


Mairie de SAUBION
LE 30 JUIN 2015
CABALOUÉ Pierre
A SAUBION

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAUBION soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :


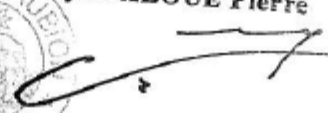
Madame DUZERT Virginie
née le 27/09/1978 à 064 BAYONNE
célibataire majeure
demeurant 3 rue de Marracq 40230 ST-VINCENT-DE-TYROSSE

T 109

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 8/06 au 30 juin 2015 inclus

A SAUBION, le 30 juin 2015

**CABALOUÉ Pierre**


**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAUBION soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur PELLIZZON Armand,
né le 30/08/1955 à 040 DAX,
époux de Madame OUSTALE Anne-marie,
demeurant 4 rue De Lacomian 40230 TOSSE

T 112

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 11/06.....au 30/06.....2015 inclus

A SAUBION, le 30.....juin.....2015



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAUBION soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur STEREF Jordan né le 30/05/1939 à 099 SOFIA BULGARIE célibataire majeur demeurant Rue Emile Durry 1410 Waterloo Belgique	110
Monsieur DULAYET Jean-Baptiste Bernard Marie Par ses représentants légaux né le 09/08/1988 à 064 BAYONNE célibataire mineur demeurant Château Le Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	119
Mademoiselle DULAYET Athenais Marie Par ses représentants légaux née le 01/09/1989 à 064 BAYONNE célibataire mineure demeurant Le Château De Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	119
Mademoiselle DULAYET Mathilde Victoire Marie Par ses représentants légaux née le 05/09/2000 à 064 BAYONNE célibataire mineure demeurant Le Château De Vincennes Route Nationale 117 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX	119
Madame DOTTE Michèle née le 18/06/1941 à 040 ST-GEOURS-MAREMNE célibataire majeure demeurant Chez M REY Gerald 345 Avenue Saint Maurice 34250 PALAVAS-LES-FLOTS	122

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 26/05/2015 au ... 30/06/2015 inclus

A SAUBION, le ... 30/06/2015



Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur DUCASSE Jean Jacques
120 route du bosquet
40465 GOUSSE

T 115

Monsieur DUCASSE Daniel
1309 Route du travaillons
40230 ST JEAN DE MARSACQ

T 115

Monsieur DUCASSE Alain
14 avenue Emile Zola
40510 SEIGNOSSE

T 115

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *26 juin 2015* au *30 juin*.....2015 inclus

A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, le*01 juillet*.....2015

Marie APHATIE
Marie



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur GOUSSE Georges
Demeurant 9 rue Daste 40140 SOUSTONS

T 111

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *22 juin 2015* au *30 juin 2015* inclus

A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, le *01 juillet* 2015

Le Maire
Marie APHATIE



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Madame DUCASSE Nadine, épouse GELEZ,
demeurant 11 rue de la Cantère 40230 ST-VINCENT-DE-TYROSSE

T 115

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 19 juin 2015 au 30 juin.....2015 inclus

A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, le 01 juillet.....2015

Le Maire
Marie APHATIE



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

Monsieur MAIONE Xavier-Vincent Andre
né le 15/11/1971 à 064 BIARRITZ
célibataire majeur
demeurant Rue Jauberria Résidence Jauberria B 02 64480 LARRESSORE

T 106

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *29 juin* au *30 juin* 2015 inclus

A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, le *01 juillet* 2015

Le Maire
Marie APHATIE



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF - A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

DULAYET Mathilde

T108

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du 24 juin 2015 au 30 juin 2015 inclus

A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, le 01 juillet 2015

Clairie APHATIE
Maire



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF - A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

DULAYET Jean-Baptiste

T108

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *04 juin* 2015 au *30 juin* 2015 inclus

A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, le *01 juillet* 2015

Marie APHATIE
Marie



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Objet:

ASF – A63

Aménagement à 2 x 3 voies entre ONDRES et SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE soussigné, certifie que les notifications de l'Arrêté d'Ouverture d'Enquête Publique Unique concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement les propriétaires suivants :

DULAYET *Athenais*

T108

ont été régulièrement affichées en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du *04 juin 2015* au *30 juin 2015* inclus

A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, le *01 juillet* 2015

Marie APHATIE
Maire



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

**AUTOROUTE A 63 (BORDEAUX-FRONTIÈRE AVEC L'ESPAGNE)
(Section SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - ONDRES)
Elargissement à 2X3 voies**

Enquête publique Unique préalable à :

- La Déclaration d'utilité publique (DUP),
- La délivrance d'une autorisation au titre de la Loi sur L'Eau
La Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme des
communes de :
**SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,
SAUBION, ANGRESSE, BENESSE-MAREMNE, CAPBRETON,
LABENNE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX et ONDRES.**
- La délivrance de l'arrêté de cessibilité (Enquête Parcellaire)

**Du Mardi 26 Mai 2015 au Mardi 30 juin 2015 inclus
(Soit 35 jours consécutifs)**

ANNEXES (ACTES DE PROCÉDURE)

**Constat huissier avis d'enquête publique
affichage dans les communes : 12 mai
15 juin (+ avenant réalisé le 19 juin)
et 29 juin**

Société Civile Professionnelle
Christine BUGAT – François GUILLERME
Huissiers de Justice Associés

Résidence « Figaro »
Avenue d'Aspremont
B.P. 27
40230 SAINT-VINCENT-de-TYROSSE

Tél : 05.58.77.00.46
Fax : 05.58.77.04.45
CDC 0000141795 Z



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

COPIE

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Société Civile Professionnelle
BUGAT - GUILLERME
Huissiers de Justice Associés
RESIDENCE FIGARO AVENUE D'ASPREMONT
B.P. 27
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
Tél : 05.58.77.00.46
Fax : 05.58.77.04.45
CDC 0000141795Z

PROCES VERBAL de CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE QUINZE
ET LE DOUZE MAI**

Références à Rappeler :

7158174 / AE

A LA DEMANDE DE :

- **S.A.S. SIGNATURE**, dont le siège social est sis à NANTERRE (92000), 103 Rue des Trois Fontanot, prise en la personne de son Président Monsieur Philippe CAZES domicilié de droit audit siège social,
 - ⇒ représenté par son établissement secondaire sis à BENESE MAREMNE (40230), ZI d'Arriet, Chemin de Brana et par Monsieur Pascal LOCHEREAU, Chef de Centre,

Elisant domicile en mon Etude,

Lequel m'a requis à l'effet de constater les différents points d'affichage de l'avis d'enquête publique avec avis d'ouverture d'une enquête unique relativement à l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre ONDRES et SAINT GEOURS DE MAREMNE, les panneaux ayant été placés sur une bande de 200 m de part et d'autre de l'A63 entre ONDRES et SAINT GEOURS DE MAREMNE, soit 32 panneaux.

Déférant à cette réquisition,

Je, François GUILLERME, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle BUGAT-GUILLERME en résidence à SAINT VINCENT DE TYROSSE (40230), Résidence Figaro, Avenue d'Aspremont, soussigné,

Certifie m'être rendu le douze mai deux mille quinze à neuf heures trente à ONDRES (40440), et avoir fait, en présence de Monsieur DELAUNOY, Chef de chantier de la société SIGNATURE, les constatations ci-après détaillées.

CONSTATATIONS

1^{er} point d'affichage
3 PANNEAUX
ONDRES (40440)
Giratoire A63



2^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ONDRES (40440)
RD85



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

3

3^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ONDRES (40440)
Chemin de Northon



4^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ONDRES (40440)
Chemin d'Estancoumes



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

4

5^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ONDRES (40440)
Chemin du Claous



6^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
LABENNE (40530)
RD26 - Route d'Yrieux



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

5

7^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
LABENNE (40530)
D71



8^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
LABENNE (40530)
RD810 – Route de Maremne



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

6

9^{ème} point d'affichage
3 PANNEAUX
BENESSE MAREMNE (40230)
D28



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

7

10^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
BENESSE MAREMNE (40230)
Route d'Angresse



11^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ANGRESSE (40150)
D33



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

8

12^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
SAUBION (40230)
D337



13^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
SAUBION (40230)
D112



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

9

14^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Angle Aire de Saubion Nord



15^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Près du terrain de Motocross



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

10

16^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Au fond de Burry



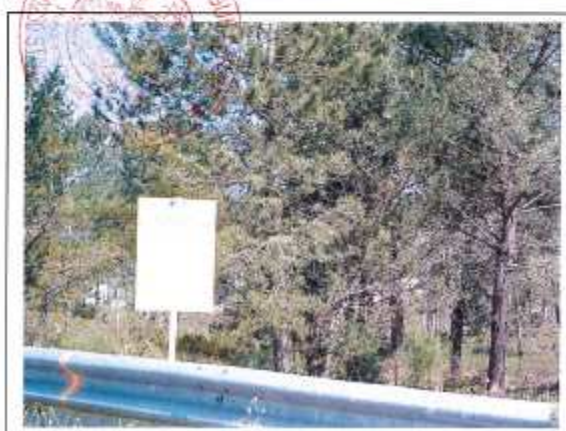
17^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Pont Route des Monts



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

11

18^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ST GEOURS DE MAREMNE
(40230)
Giratoire



- Pour une meilleure appréciation, trente-trois photographies ont été prises par mes soins (cf. photographies ci-dessus).
- L'ensemble des photographies sont reproduites sur support numérique joint au présent procès verbal de constat.

N'ayant plus rien à constater et ma mission étant terminée, je me suis alors retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE

Coût : CINQ CENT EUROS TRENTE SIX CENTIMES.

<u>Coût du procès-verbal</u>	
Droit fixe, article 6	400.00
Déplacement, Article 18	7.67
Total hors taxes	407.67
T.V.A. à 20,00 %	81.53
Taxe forfaitaire	11.16
TOTAL TTC	500.36

*Acte compris dans l'état mensuel déposé
au Bureau de l'enregistrement de DAX
pour le mois de mai 2015
Versé 11.16 euros*



Société Civile Professionnelle
Christine BUGAT – François GUILLERME
Huissiers de Justice Associés

Résidence « Figaro »
Avenue d'Aspremont
B.P. 27
40230 SAINT-VINCENT-de-TYROSSE

Tél : 05.58.77.00.46
Fax : 05.58.77.04.45
CDC 0000141795 Z



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

COPIE

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Société Civile Professionnelle
BUGAT - GUILLERME
Huissiers de Justice Associés
RESIDENCE FIGARO AVENUE D'ASPREMONT
B.P. 27
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
Tél : 05.58.77.00.46
Fax : 05.58.77.04.45
CDC 0000141795Z

PROCES VERBAL de CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE QUINZE
ET LE QUINZE JUIN**

Références à Rappeler :

7158174 / AE

A LA DEMANDE DE :

- La société Autoroutes du Sud de la France (ASF), Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 29 343 640,56 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 139 996, concessionnaire de l'Autoroute de la Côte Basque A63, dont le siège social est situé 12 Rue Louis Blériot 92851 RUEIL MALMAISON CEDEX représentée par la Direction d'Opération de Biarritz sis Bayonne Sud CS 70107 à ANGLLET CEDEX 64601, et par Madame Marie-Josée MABIRE, responsable foncier,

Elisant domicile en mon Etude,

Laquelle m'a requis à l'effet de constater de nouveau les différents points d'affichage de l'avis d'enquête publique avec avis d'ouverture d'une enquête unique relativement à l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre ONDRES et SAINT GEOURS DE MAREMNE, les panneaux ayant été placés sur une bande de 200 m de part et d'autre de l'A63 entre ONDRES et SAINT GEOURS DE MAREMNE, soit 32 panneaux.

Déférant à cette réquisition,

Je, François GUILLERME, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle BUGAT-GUILLERME en résidence à SAINT VINCENT DE TYROSSE (40230), Résidence Figaro, Avenue d'Aspremont, soussigné,

Certifie m'être rendu de nouveau le quinze juin deux mille quinze à neuf heures trente à ONDRES (40440), et avoir fait les constatations ci-après détaillées.

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

2

CONSTATATIONS

1^{er} point d'affichage
3 PANNEAUX
ONDRES (40440)
Giratoire A63



2^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ONDRES (40440)
RD85



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

3

3^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ONDRES (40440)
Chemin de Northon



4^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ONDRES (40440)
Chemin d'Estancoumes



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

4

5^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ONDRES (40440)
Chemin du Claous



6^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
LABENNE (40530)
RD26 – Route d'Yrieux



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

5

7^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
LABENNE (40530)
D71



8^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
LABENNE (40530)
RD810 – Route de Maremne



- Le second panneau sur ce point d'affichage est manquant ce jour.

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

6

9^{ème} point d'affichage
3 PANNEAUX
BENESSE MAREMNE (40230)
D28



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

7

10^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
BENESSE MAREMNE (40230)
Route d'Angresse



11^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ANGRESSE (40150)
D33



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

8

12^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
SAUBION (40230)
D337



13^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
SAUBION (40230)
D112



- Le second panneau sur ce point d'affichage est manquant ce jour.

**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

9

14^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Angle Aire de Saubion Nord



15^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Près du terrain de Motocross



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

10

16^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Au fond de Burry



17^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Pont Route des Monts



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

18^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ST GEOURS DE MAREMNE
(40230)
Giratoire



- Pour une meilleure appréciation, trente photographies ont été prises par mes soins (cf. photographies ci-dessus).
- L'ensemble des photographies sont reproduites sur support numérique joint au présent procès verbal de constat.

N'ayant plus rien à constater et ma mission étant terminée, je me suis alors retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES DONT ACTE

Coût : DEUX CENT SOIXANTE EUROS TRENTE SIX CENTIMES.

Coût du procès-verbal	
Droit fixe, article 6	200.00
Déplacement, Article 18	7.67
Total hors taxes	207.67
T.V.A. à 20,00 %	41.53
Taxe forfaitaire	11.16
TOTAL TTC	260.36

*Acte compris dans l'Etat mensuel déposé
au Bureau de l'Enregistrement de DAX
pour le mois de juin 2015
Versé 11.16 euros*



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

Société Civile Professionnelle
BUGAT - GUILLERME
Huissiers de Justice Associés
RESIDENCE FIGARO AVENUE D'ASPREMONT
B.P. 27
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
Tél : 05.58.77.00.46
Fax : 05.58.77.04.45
CDC 0000141795Z

**AVENANT AU
PROCES VERBAL DE CONSTAT
DU QUINZE JUIN DEUX MILLE QUINZE**

Références à Rappeler :
7158174 / AE

**L'AN DEUX MILLE QUINZE
ET LE DIX-NEUF JUIN**

A LA DEMANDE DE :

- La société Autoroutes du Sud de la France (ASF), Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 29 343 640,56 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 139 996, concessionnaire de l'Autoroute de la Côte Basque A63, dont le siège social est situé 12 Rue Louis Blériot 92851 RUEIL MALMAISON CEDEX représentée par la Direction d'Opération de Biarritz sis Bayonne Sud CS 70107 à ANGLET CEDEX 64601, et par Madame Marie-Josée MABIRE, responsable foncier,

Elisant domicile en mon Etude,

Laquelle m'a requis à l'effet de constater la remise en place de deux panneaux de l'avis d'enquête publique avec avis d'ouverture d'une enquête unique relativement à l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre ONDRES et SAINT GEOURS DE MAREMNE, ces deux panneaux étant manquants lors du passage en date du 15 juin 2015, soit un panneau sur le 8° point d'affichage (RD810 Route de Maremne à LABENNE-40) et un panneau sur le 13° point d'affichage (D112 à SAUBION-40) .

Déférant à cette réquisition,

Je, François GUILLERME, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle BUGAT-GUILLERME en résidence à SAINT VINCENT DE TYROSSE (40230), Résidence Figaro, Avenue d'Aspremont, soussigné,

Certifie m'être rendu de nouveau le dix-neuf juin deux mille quinze à neuf heures trente à ONDRES (40440), et avoir fait les constatations ci-après détaillées.

CONSTATATIONS

8^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
LABENNE (40530)
RD810 – Route de Marenne



13^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
SAUBION (40230)
D112



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

3

- Pour une meilleure appréciation, deux photographies ont été prises par mes soins (cf. photographies ci-dessus).
- L'ensemble des photographies sont reproduites sur support numérique joint au présent procès verbal de constat.

N'ayant plus rien à constater et ma mission étant terminée, je me suis alors retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES



Société Civile Professionnelle
Christine BUGAT – François GUILLERME
Huissiers de Justice Associés

Résidence « Figaro »
Avenue d'Aspremont
B.P. 27
40230 SAINT-VINCENT-de-TYROSSE

Tél : 05.58.77.00.46
Fax : 05.58.77.04.45
CDC 0000141795 Z



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

COPIE

A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

Société Civile Professionnelle
BUGAT - GUILLERME
Huissiers de Justice Associés
RESIDENCE FIGARO AVENUE D'ASPREMONT
B.P. 27
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
Tél : 05.58.77.00.46
Fax : 05.58.77.04.45
CDC 0000141795Z

PROCES VERBAL de CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE QUINZE
ET LE VINGT NEUF JUIN**

Références à Rappeler :

7158174 / AE

A LA DEMANDE DE :

- La société Autoroutes du Sud de la France (ASF), Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 29 343 640,56 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 139 996, concessionnaire de l'Autoroute de la Côte Basque A63, dont le siège social est situé 12 Rue Louis Blériot 92851 RUEIL MALMAISON CEDEX représentée par la Direction d'Opération de Biarritz sis Bayonne Sud CS 70107 à ANGLET CEDEX 64601, et par Madame Marie-Josée MABIRE, responsable foncier,

Elisant domicile en mon Etude,

Laquelle m'a requis à l'effet de constater de nouveau les différents points d'affichage de l'avis d'enquête publique avec avis d'ouverture d'une enquête unique relativement à l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A63 entre ONDRES et SAINT GEOURS DE MAREMNE, les panneaux ayant été placés sur une bande de 200 m de part et d'autre de l'A63 entre ONDRES et SAINT GEOURS DE MAREMNE, soit 32 panneaux.

Déférant à cette réquisition,

Je, François GUILLERME, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle BUGAT-GUILLERME en résidence à SAINT VINCENT DE TYROSSE (40230), Résidence Figaro, Avenue d'Aspremont, soussigné,

Certifie m'être rendu de nouveau le vingt-neuf juin deux mille quinze à neuf heures trente à ONDRES (40440), et avoir fait les constatations ci-après détaillées.

CONSTATATIONS

1^{er} point d'affichage
3 PANNEAUX
ONDRES (40440)
Giratoire A63



2^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ONDRES (40440)
RD85



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

3

3^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ONDRES (40440)
Chemin de Northon



4^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ONDRES (40440)
Chemin d'Estancoumes



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

4

5^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ONDRES (40440)
Chemin du Claous



6^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
LABENNE (40530)
RD26 - Route d'Yrieux



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

5

7^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
LABENNE (40530)
D71



8^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
LABENNE (40530)
RD810 – Route de Marenne



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

6

9^{ème} point d'affichage
3 PANNEAUX
BENESSE MAREMNE (40230)
D28



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

7

10^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
BENESSE MAREMNE (40230)
Route d'Angresse.



11^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ANGRESSE (40150)
D33



A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

8

12^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
SAUBION (40230)
D337



13^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
SAUBION (40230)
D112



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

9

14^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Angle Aire de Saubion Nord



15^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Près du terrain de Motocross



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

10

16^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Au fond de Burry



17^{ème} point d'affichage
2 PANNEAUX
ST VINCENT DE TYROSSE
(40230)
Pont Route des Monts



**A 63 Elargissement à 2X3 voies (Section ONDRES-SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE)
Enquête publique unique du 26 mai 2015 au 30 juin 2015 inclus
Annexes au rapport de la Commission d'Enquête**

11

18^{ème} point d'affichage
1 PANNEAU
ST GEOURS DE MAREMNE
(40230)
Giratoire



- Pour une meilleure appréciation, trente-deux photographies ont été prises par mes soins (cf. photographies ci-dessus).
- L'ensemble des photographies sont reproduites sur support numérique joint au présent procès verbal de constat.

N'ayant plus rien à constater et ma mission étant terminée, je me suis alors retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES DONT ACTE

Coût : DEUX CENT SOIXANTE EUROS TRENTÉ SIX CENTIMES.

Coût du procès-verbal	
Droit fixe, article 6	200.00
Déplacement, Article 18	7.67
Total hors taxes	207.67
T.V.A. à 20,00 %	41.53
Taxe forfaitaire	11.16
TOTAL TTC	260.36

*Acte compris dans l'Etat mensuel déposé
au Bureau de l'Enregistrement de DAX
pour le mois de juin 2015
Versé 11.16 euros*

